



**BNP PARIBAS** | La banque d'un monde qui change

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

---

**Premier semestre 2010**



# SOMMAIRE

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

<b>COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010</b>	<b>3</b>
<b>ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4</b>
<b>BILAN AU 30 JUIN 2010</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 30 JUIN 2010</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2010</b>	<b>8</b>

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

<b>1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>9</b>
1.a Normes comptables applicables	9
1.b Principes de consolidation	9
1.c Actifs et passifs financiers	14
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	25
1.e Immobilisations	27
1.f Contrats de location	28
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	29
1.h Avantages bénéficiant au personnel	30
1.i Paiement à base d'actions	32
1.j Provisions de passif	33
1.k Impôt courant et différé	33
1.l Tableau des flux de trésorerie	34
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	34
<b>2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010</b>	<b>36</b>
2.a Marge d'intérêts	36
2.b Commissions	37
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	37
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	38
2.e Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	39
2.f Produits et charges des autres activités	40
2.g Coût du risque	41
2.h Ecart d'acquisition	42
2.i Impôts sur les bénéfices	42
<b>3. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>43</b>
<b>4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>45</b>
4.a Evolution du capital et résultat par action	45
4.b Périmètre de consolidation	55
4.c Regroupement d'entreprises	66

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2010 et 2009. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2009 est consultable dans l'actualisation du 7 août 2009 enregistrée sous le numéro D.09-0114-A01 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 mars 2009 sous le numéro D.09-0114.

**COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010**

En millions d'euros,	Notes	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Intérêts et produits assimilés	2.a	24 107	23 218
Intérêts et charges assimilées	2.a	(12 264)	(13 526)
Commissions (produits)	2.b	8 276	5 876
Commissions (charges)	2.b	(3 970)	(2 423)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	3 103	4 202
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	601	(104)
Produits des autres activités	2.f	14 766	13 573
Charges des autres activités	2.f	(11 915)	(11 346)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>22 704</b>	<b>19 470</b>
Charges générales d'exploitation		(12 260)	(10 567)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(750)	(599)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 694</b>	<b>8 304</b>
Coût du risque	2.g	(2 418)	(4 171)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 276</b>	<b>4 133</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		94	43
Gains nets sur autres actifs immobilisés		146	(7)
Ecart d'acquisition	2.h	-	291
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>7 516</b>	<b>4 460</b>
Impôt sur les bénéfices	2.i	(2 436)	(1 034)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 080</b>	<b>3 426</b>
dont intérêts minoritaires		692	264
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>4 388</b>	<b>3 162</b>
Résultat par action	4.a	3,58	2,87
Résultat dilué par action	4.a	3,57	2,87



# ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros,	1er semestre 2010	1er semestre 2009
<b>Résultat net</b>	<b>5 080</b>	<b>3 426</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>210</b>	<b>19</b>
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	2 074	(47)
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(2 067)	119
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période	(62)	113
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	291	(165)
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	(13)	(14)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(13)	13
<b>Total cumulé</b>	<b>5 290</b>	<b>3 445</b>
- Part du groupe	4 611	3 160
- Part des minoritaires	679	285

**BILAN AU 30 JUIN 2010**

En millions d'euros	30 juin 2010	31 décembre 2009
<b>ACTIF</b>		
Caisse, banques centrales, CCP	63 471	56 076
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	951 646	828 784
Instruments financiers dérivés de couverture	6 482	4 952
Actifs financiers disponibles à la vente	226 130	221 425
Prêts et créances sur les établissements de crédit	80 855	88 920
Prêts et créances sur la clientèle	707 458	678 766
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 887	2 407
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	13 874	14 023
Actifs d'impôts courants et différés	11 081	12 117
Comptes de régularisation et actifs divers	123 905	103 361
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 788	4 761
Immubles de placement	11 947	11 872
Immobilisations corporelles	17 362	17 056
Immobilisations incorporelles	2 315	2 199
Ecarts d'acquisition	11 833	10 979
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 237 034</b>	<b>2 057 698</b>
<b>DETTES</b>		
Banques centrales, CCP	1 297	5 510
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	844 094	709 337
Instruments financiers dérivés de couverture	12 061	8 108
Dettes envers les établissements de crédit	218 089	220 696
Dettes envers la clientèle	613 579	604 903
Dettes représentées par un titre	205 221	211 029
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	416	356
Passifs d'impôts courants et différés	4 458	4 762
Comptes de régularisation et passifs divers	105 039	72 425
Provisions techniques des sociétés d'assurance	110 414	101 555
Provisions pour risques et charges	10 571	10 464
Dettes subordonnées	28 300	28 209
<b>Total Dettes</b>	<b>2 153 539</b>	<b>1 977 354</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>25 484</i>	<i>25 061</i>
<i>Réserves consolidées</i>	<i>41 351</i>	<i>37 433</i>
<i>Résultat de la période, part du groupe</i>	<i>4 388</i>	<i>5 832</i>
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe	71 223	68 326
Pertes et gains latents ou différés	1 398	1 175
<b>Total Part du groupe</b>	<b>72 621</b>	<b>69 501</b>
Réserves et résultat des minoritaires	11 104	11 060
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(230)	(217)
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>10 874</b>	<b>10 843</b>
<b>Total Capitaux Propres Consolidés</b>	<b>83 495</b>	<b>80 344</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 237 034</b>	<b>2 057 698</b>



# TABLEAUX DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2009 AU 30 JUIN 2010

Part du groupe  en millions d'euros	Capital et réserves				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			Total capitaux propres
	Actions ordinaires, actions de préférence et réserves liées nettes de titres autodétenus	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total Capital et réserves	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2008</b>	13 527	10 521	30 710	54 758	(1 680)	(568)	718	53 228
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2008</b>			(1 044)	(1 044)				(1 044)
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Fortis	6 197			6 197				6 197
Emission des actions de préférences	5 097			5 097				5 097
Augmentation de capital en vue du rachat des actions de préférence				-				-
Remboursement des actions de préférence				-				-
Augmentations de capital et émissions	760			760				760
Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée		(2 550)		(2 550)				(2 550)
Mouvements sur titres propres	124	13	(8)	129				129
Opérations résultant de plans de paiement en actions	78		(31)	47				47
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(145)	(145)				(145)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				-
Autres variations			(18)	(18)				(18)
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>				-	48	106	(156)	(2)
<b>Résultat net du premier semestre 2009</b>			3 162	3 162				3 162
<b>Capital et réserves au 30 juin 2009</b>	25 783	7 984	32 626	66 393	(1 632)	(462)	562	64 861
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Fortis				-				-
Emission des actions de préférences				-				-
Augmentation de capital en vue du rachat des actions de préférence	4 253			4 253				4 253
Remboursement des actions de préférence	(5 253)			(5 253)				(5 253)
Augmentations de capital et émissions	320	69		389				389
Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée		-		-				-
Mouvements sur titres propres	134	(8)	(64)	62				62
Opérations résultant de plans de paiement en actions	1		45	46				46
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(190)	(190)				(190)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-				-
Autres variations	(50)		6	(44)				(44)
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>				-	73	2 623	11	2 707
<b>Résultat net du deuxième semestre 2009</b>			2 670	2 670				2 670
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2009</b>	25 188	8 045	35 093	68 326	(1 559)	2 161	573	69 501
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2009</b>			(1 776)	(1 776)				(1 776)
Augmentation de capital et émissions	445			445				445
Réduction de capital	(40)			(40)				(40)
Incidence du remboursement des actions de préférence	(72)			(72)				(72)
Mouvements sur titres propres	(92)	(15)	53	(54)				(54)
Opérations résultant de plans de paiement en actions	7		(12)	(5)				(5)
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(119)	(119)				(119)
Incidence des opérations de restructuration de Fortis			207	207				207
Autres variations			(77)	(77)				(77)
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>				-	2 042	(2 123)	304	223
<b>Résultat du premier semestre 2010</b>			4 388	4 388				4 388
<b>Capital et réserves au 30 juin 2010</b>	25 436	8 030	37 757	71 223	483	38	877	72 621

**Intérêts minoritaires**

en millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Total capitaux propres
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2008</b>	<b>6 179</b>	<b>(439)</b>	<b>5 740</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2008</b>	<b>(230)</b>		<b>(230)</b>
Rémunération des preferred shares	(107)		(107)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(5)		(5)
Incidence de la prise de contrôle de Fortis	4 203		4 203
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	176		176
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>		<b>21</b>	<b>21</b>
<b>Résultat net du premier semestre 2009</b>	<b>264</b>		<b>264</b>
<b>Capital et réserves au 30 juin 2009</b>	<b>10 480</b>	<b>(418)</b>	<b>10 062</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2008</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
Rémunération des preferred shares	(42)		(42)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(39)		(39)
Incidence de la prise de contrôle de Fortis	(116)		(116)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	395		395
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>		<b>201</b>	<b>201</b>
<b>Résultat net du deuxième semestre 2009</b>	<b>378</b>		<b>378</b>
<b>Capital et réserves au 31 décembre 2009</b>	<b>11 060</b>	<b>(217)</b>	<b>10 843</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2009</b>	<b>(345)</b>		<b>(345)</b>
Rémunération des preferred shares	(101)		(101)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice	(22)		(22)
Incidence des opérations de restructuration Fortis	(207)		(207)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	27		27
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>		<b>(13)</b>	<b>(13)</b>
<b>Résultat du premier semestre 2010</b>	<b>692</b>		<b>692</b>
<b>Capital et réserves au 30 juin 2010</b>	<b>11 104</b>	<b>(230)</b>	<b>10 874</b>



# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2010

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Résultat avant impôts	7 516	4 460
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>	<b>17 657</b>	<b>26 207</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 624	1 722
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation (produit) des écarts d'acquisition	43	(220)
Dotations nettes aux provisions	8 190	8 923
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(95)	(43)
Produits nets des activités d'investissement	127	(4)
Produits nets des activités de financement	236	720
Autres mouvements	7 532	15 109
<b>Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(9 369)</b>	<b>(17)</b>
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	(11 207)	(38 865)
(Diminution) augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle	(5 842)	17 836
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	9 972	23 123
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	(1 058)	(1 189)
Impôts versés	(1 234)	(922)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>	<b>15 804</b>	<b>30 650</b>
(Diminution) augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations	(4 679)	2 908
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(834)	(551)
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(5 513)</b>	<b>2 357</b>
(Diminution) augmentation de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	(1 815)	5 021
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	(7 275)	(14 230)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>(9 090)</b>	<b>(9 209)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>4 499</b>	<b>14</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>5 700</b>	<b>23 812</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>	<b>54 202</b>	<b>42 961</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	56 076	39 219
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(5 510)	(1 047)
Prêts à vue aux établissements de crédit	16 379	13 514
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(12 381)	(8 673)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(362)	(52)
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>	<b>59 902</b>	<b>66 773</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP	63 471	50 072
Comptes passifs de banques centrales et CCP	(1 297)	(2 243)
Prêts à vue aux établissements de crédit	15 606	34 479
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(17 690)	(15 185)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée	(188)	(350)
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>5 700</b>	<b>23 812</b>



# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

## établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

### 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

#### 1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne<sup>1</sup>, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2010, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 3 et IAS 27 révisées relatives respectivement aux regroupements d'entreprises et états financiers consolidés et individuels, publiées le 10 janvier 2008 et adoptées par l'Union Européenne le 3 Juin 2009. L'application de ces normes révisées est prospective et n'a donc aucune incidence sur le traitement comptable des opérations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2010.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

#### 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

##### 1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

<sup>1</sup> Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)



Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

### **1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de



l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 conduisent à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée modifie le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### **1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat en totalité ou pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée, selon que la cession entraîne une perte de contrôle ou non.



#### 1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survalueur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), chaque transaction d'échange est traitée séparément en utilisant le coût de la transaction et les informations sur la valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à chaque transaction pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition associé à chaque étape. La variation de valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels indetifiables correspondant à la quote part déjà détenue est enregistrée en contrepartie des réserves.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

- **Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :**

Les règles décrites ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus actuelle ou potentielle comme antérieurement) à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition (et non plus lorsqu'ils sont probables et évaluables de façon fiable comme antérieurement). Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat.

- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en



date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"<sup>2</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

---

<sup>2</sup> Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



## **1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

### **1.c.1 CREDITS**

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### **1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES**

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération -les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération- sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.



Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

### 1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur



cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

#### • **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

#### • **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.



Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

#### 1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

##### - Actifs et passifs monétaires<sup>3</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

##### - Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

#### 1.c.5 DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

---

<sup>3</sup> Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales).
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

#### • **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire



individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une provision, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini deux critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, l'autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur cinq années consécutives. Cette durée est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

#### **1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS**

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.
- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
- vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

**1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

**1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES**

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

**1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE**

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.



- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples.
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture



d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

#### • **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

#### **1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE**

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).



Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
  - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

#### • **Instruments traités sur des marchés actifs**

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

#### • **Instruments traités sur des marchés inactifs**

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.



Certains instruments financiers complexes, peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

#### **1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION**

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

#### **1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées



comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

### **1.c.13 COUT DU RISQUE**

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### **1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### **1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## **1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.



Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

### 1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

### 1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.



En cas d'existence d'un moins value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

### **1.d.3 COMPTE DE RESULTAT**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

## **1.e IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti



selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## **1.f CONTRATS DE LOCATION**

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### **1.f.1 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :**

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.



Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple :**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

#### 1.f.2 LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement :**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple :**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

#### 1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.



En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## **1.h AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL**

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

### **• Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### **• Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

### **• Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.



- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.



## 1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.



- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

## **1.j PROVISIONS DE PASSIF**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.



Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## **1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## **1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.



Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2010

### 2.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2010			1er semestre 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	14 404	(4 177)	10 227	13 157	(3 925)	9 232
Comptes et prêts / emprunts	13 306	(3 837)	9 469	12 243	(3 674)	8 569
Opérations de pensions	81	(124)	(43)	78	(172)	(94)
Opérations de location-financement	1 017	(216)	801	836	(79)	757
<b>Opérations interbancaires</b>	1 170	(1 603)	(433)	1 492	(2 219)	(727)
Comptes et prêts / emprunts	1 028	(1 350)	(322)	1 355	(2 018)	(663)
Opérations de pensions	142	(253)	(111)	137	(201)	(64)
<b>Emprunts émis par le groupe</b>		(1 585)	(1 585)	-	(2 358)	(2 358)
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	2 359	(2 162)	197	1 145	(1 104)	41
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	643	(1 579)	(936)	399	(1 283)	(884)
<b>Portefeuille de transactions</b>	2 152	(1 158)	994	4 209	(2 637)	1 572
Titres à revenu fixe	1 256	-	1 256	1 922	-	1 922
Opérations de pensions	601	(565)	36	2 085	(1 912)	173
Prêts / emprunts	295	(362)	(67)	202	(340)	(138)
Dettes représentées par un titre		(231)	(231)	-	(385)	(385)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	2 996	-	2 996	2 472	-	2 472
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	383	-	383	344	-	344
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	24 107	(12 264)	11 843	23 218	(13 526)	9 692

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 340 millions d'euros au premier semestre 2010 contre 249 millions d'euros au premier semestre 2009.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat est un profit net de 14 millions d'euros, identique à celui de l'exercice 2009.



## 2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 685 millions et 176 millions d'euros au premier semestre 2010, contre un produit de 1 466 millions d'euros et une charge de 165 millions d'euros au premier semestre 2009.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 198 millions d'euros au premier semestre 2010, contre 872 millions d'euros au premier semestre 2009.

## 2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 2.a).

En millions d'euros	1er semestre 2010			1er semestre 2009		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	1 930	863	2 793	807	(1 138)	(331)
Titres à revenu variable	(5 923)	99	(5 824)	942	44	986
Instruments financiers dérivés	4 308	-	4 308	2 312	-	2 312
Opérations de pension	(17)	(21)	(38)	(117)	43	(74)
Prêts	192	(128)	64	221	(82)	139
Emprunts	60	138	198	(281)	71	(210)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 350	-	1 350	(145)	-	(145)
Réévaluation des positions de change	252	-	252	1 525	-	1 525
<b>Total</b>	<b>2 152</b>	<b>951</b>	<b>3 103</b>	<b>5 264</b>	<b>(1 062)</b>	<b>4 202</b>

Dans le cadre des couvertures de valeur, la perte nette de la période sur les instruments financiers de couverture compris dans les instruments financiers dérivés s'élève à 2 340 millions d'euros (profit net de 400 millions d'euros au premier semestre 2009), et le profit net sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 2 244 millions d'euros (perte nette de 458 millions d'euros au premier semestre 2009).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2010 et 2009 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

**2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE**

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Prêts et créances, titres à revenu fixe <sup>(1)</sup>	149	65
Plus ou moins values de cession	149	65
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>452</b>	<b>(169)</b>
Produits de dividendes	327	309
Charge de dépréciation	(93)	(1 102)
Plus values nette de cession	218	624
<b>Total</b>	<b>601</b>	<b>(104)</b>

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 2.g).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat représentent un gain net de 47 millions d'euros au cours du premier semestre 2010 , contre une perte de 205 millions d'euros au cours du premier semestre 2009 .

Le Groupe ne détient pas de participation significative cotée dont la valeur de marché au 30 juin 2010 est inférieure de plus de 50 % à son prix d'acquisition.



## 2.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

La crise financière qui a affecté l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 a entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente. Ces instruments ont été reclassés dans les catégories comptables correspondantes conformément à la faculté offerte par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

Ces reclassements ont été réalisés au quatrième trimestre de l'année 2008 et au premier semestre 2009 et sont résumés dans le tableau suivant:

En millions d'euros	Montant à la date du reclassement		30 juin 2010		31 décembre 2009	
	1er semestre 2009	4e trimestre 2008	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle	valeur au bilan	valeur de marché ou de modèle
<b>Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés</b>	2 760	7 844	6 661	6 628	6 943	6 921
En prêts et créances sur la clientèle	2 760	7 077	6 642	6 609	6 913	6 891
En actifs financiers disponibles à la vente	-	767	19	19	30	30
<b>Actifs financiers extraits du portefeuille des actifs disponibles à la vente et reclassés</b>	1 158	-	697	760	874	977
En prêts et créances sur la clientèle	1 158	-	697	760	874	977

A la date des reclassements opérés, les flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables s'élevaient au titre de l'exercice 2009 à 4 824 millions d'euros pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et, au titre de l'exercice 2008, à 7 904 millions d'euros pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et à 790 millions d'euros pour ceux reclassés en actifs disponibles à la vente. Les taux moyens d'intérêt effectif déterminés sur ces actifs s'élèvent à 8,4% (au titre du quatrième trimestre 2008, 7,6% pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 6,7% pour les actifs reclassés en actifs disponibles à la vente).

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés sur la période, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés :

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009 après la date de reclassement	1er semestre 2009 avant la date de reclassement
<b>Eléments de résultats et de capitaux propres des éléments reclassés en 2008 et 2009 (avant impôts)</b>	267	126	(473)
- en résultat	233	100	(218)
<i>en intérêts et produits assimilés</i>	184	167	-
<i>en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat</i>	52	55	(75)
<i>en gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente</i>	(11)	(1)	-
<i>en coût du risque</i>	8	(121)	(143)
- en capitaux propres	34	26	(255)
<b>Résultat (avant impôts) qui aurait été celui des instruments reclassés en 2008 et 2009 si le reclassement n'avait pas été effectué</b>	189	188	-
- en résultat	138	188	
<i>en intérêts et produits assimilés</i>	125	118	
<i>en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat</i>	58	31	
<i>en gains ou pertes sur actifs disponibles à la vente</i>	(24)	39	
<i>en coût du risque</i>	(21)	-	
- en capitaux propres	51	-	

**2.f PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES**

En millions d'euros	1er semestre 2010			1er semestre 2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	10 699	(8 985)	1 714	10 338	(8 949)	1 389
Produits nets des immeubles de placement	660	(303)	357	558	(234)	324
Produits nets des immobilisations en location simple	2 422	(1 914)	508	2 237	(1 942)	295
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	75	(11)	64	85	(15)	70
Autres produits	910	(702)	208	355	(206)	149
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>14 766</b>	<b>(11 915)</b>	<b>2 851</b>	<b>13 573</b>	<b>(11 346)</b>	<b>2 227</b>

- **Produits nets de l'activité d'assurance**

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Primes acquises brutes	10 136	9 027
Variation des provisions techniques	(3 982)	(4 971)
Charges des prestations des contrats	(4 585)	(3 737)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(125)	(74)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	109	1 135
Autres produits et charges	161	9
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>1 714</b>	<b>1 389</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.



## 2.g COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

- Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Dotations nettes aux dépréciations	(2 388)	(4 161)
Récupérations sur créances amorties	184	232
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(214)	(242)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(2 418)</b>	<b>(4 171)</b>

Coût du risque de la période par nature d'actifs en millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(25)	(147)
Prêts et créances sur la clientèle	(2 379)	(3 592)
Actifs financiers disponibles à la vente	99	(268)
Instruments financiers des activités de marché	(130)	(84)
Autres actifs	35	(3)
Engagements par signature et divers	(18)	(77)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(2 418)</b>	<b>(4 171)</b>



## 2.h ECARTS D'ACQUISITION

En 2009, les effets de la dégradation de l'environnement économique sur plusieurs des activités développées par le Groupe dans un contexte déjà fragilisé par la crise survenue depuis la fin 2007 avait conduit à déprécier les survaleurs de certaines activités de Personal Finance, Arval, UkrSibBank et de la Banque du Sahara. Au cours du premier semestre 2010, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée.

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros,	Valeur nette comptable de l'écart d'acquisition			Dépréciations comptabilisées au cours du second semestre 2009	Dépréciations comptabilisées au cours du premier semestre 2009
	30 juin 2010	31 décembre 2009	30 juin 2009		
<b>Ecarts d'acquisition positifs dépréciés en 2009</b>					
Retail Banking	2 768	2 709	2 396	(58)	(524)
<i>dont Personal Finance</i>	2 300	2 270	1 885		(257)
<i>dont Arval</i>	468	439	451		(105)
<i>dont UkrSibBank</i>	-	-	-		(123)
<i>dont Banque du Sahara</i>	-	-	60	(58)	(39)
<b>Autres écarts d'acquisition positifs</b>					
Retail Banking	6 225	5 606	5 676		
<i>dont BancWest</i>	4 075	3 482	3 553		
<i>dont Banque de détail en Italie (BNL bc)</i>	1 698	1 698	1 698		
Investment Solutions	1 917	1 833	1 832		
<i>dont BNP Paribas Personal Investors</i>	423	418	416		
Corporate and Investment Banking	660	624	628		
Autres activités	263	207	206		
<b>Total des écarts d'acquisition positifs</b>	<b>11 833</b>	<b>10 979</b>	<b>10 738</b>	<b>(58)</b>	<b>(524)</b>
<b>Ecart d'acquisition négatif enregistré sur l'acquisition de Fortis</b>				<b>20</b>	<b>815</b>
<b>Variation des écarts d'acquisition portée en résultat</b>				<b>(38)</b>	<b>291</b>

## 2.i IMPOTS SUR LES BENEFICES

- Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 327)	(899)
Charge nette des impôts différés de l'exercice	(1 109)	(135)
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(2 436)</b>	<b>(1 034)</b>



### 3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- **Retail banking** : ce domaine rassemble les pôles de Banque de Détail en France (BDDF) et en Italie (BNL banca commerciale), ainsi que la nouvelle entité opérationnelle de banque de détail des particuliers et des entreprises en Belgique et au Luxembourg (Belux Retail Banking), nouveaux marchés domestiques du Groupe. Ce domaine comprend également les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les Marchés émergents ;
- **Investment Solutions (IS)** : ce domaine rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- **Corporate and Investment Banking (CIB)** : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements Structurés).

Dans le cadre du plan d'intégration des entités acquises du groupe Fortis, les activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas ont été transférées dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas. Pour fournir une référence homogène aux données relatives à 2010, celles relatives à 2009 ont été recomposées comme si l'ensemble de ces transferts était intervenu à la date de prise de contrôle

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity, de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résulte de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises mises en œuvre dans le cadre de l'acquisition des entités du groupe Fortis et de la prise de contrôle de Findomestic SPA. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, le profit exceptionnel représenté par le badwill constaté en 2009 sur le regroupement d'entreprises Fortis (cf. note 4.c), les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration du Groupe Fortis et de la restructuration du territoire italien ont été affectés au segment Autres Activités.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.



- Informations par pôle d'activité

- Résultats par pôle d'activité

En millions d'euros	1er semestre 2010						1er semestre 2009					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
<b>Retail Banking</b>												
Banque de Détail en France <sup>(1)</sup>	3 350	(2 138)	(236)	976	-	976	3 111	(2 018)	(234)	859	1	860
BNL banca commerciale <sup>(1)</sup>	1 497	(864)	(405)	228	(2)	226	1 456	(862)	(279)	315	1	316
Belux Retail Banking <sup>(1)</sup>	1 635	(1 167)	(82)	386	5	391	383	(300)	(111)	(28)	2	(26)
Personal Finance	2 511	(1 168)	(1 012)	331	46	377	2 090	(1 017)	(877)	196	60	256
Autres métiers Retail Banking	2 804	(1 680)	(595)	529	4	533	2 498	(1 494)	(1 082)	(78)	(2)	(80)
Investment Solutions	2 983	(2 111)	1	873	67	940	2 476	(1 761)	(36)	679	(20)	659
<b>Corporate and Investment Banking</b>												
Conseils et marchés de capitaux	4 245	(2 513)	(184)	1 548	20	1 568	5 970	(2 765)	(581)	2 624	5	2 629
Métiers de financement	2 192	(831)	38	1 399	8	1 407	1 609	(642)	(960)	7	2	9
Autres activités <sup>(2)</sup>	1 487	(538)	57	1 006	92	1 098	(123)	(307)	(11)	(441)	278	(163)
<b>Total Groupe</b>	<b>22 704</b>	<b>(13 010)</b>	<b>(2 418)</b>	<b>7 276</b>	<b>240</b>	<b>7 516</b>	<b>19 470</b>	<b>(11 166)</b>	<b>(4 171)</b>	<b>4 133</b>	<b>327</b>	<b>4 460</b>

(1) : Banque de Détail en France, BNL banca commerciale et Belux Retail Banking après réaffectation chez Investment Solution d'un tiers de l'activité Banque Privée France, Banque Privée Italie et Banque Privée Belgique.

(2) : Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées Principal Investment

- Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

- Produit net bancaire par secteur géographique

En millions d'euros	1er semestre 2010	1er semestre 2009
France	8 159	6 106
Autres pays européens	9 775	8 316
Amériques	2 955	2 907
Asie - Océanie	992	1 249
Autres pays	823	892
<b>Total Groupe</b>	<b>22 704</b>	<b>19 470</b>



## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

#### 4.a.1 Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours du premier semestre 2010

Les délégations suivantes en cours de validité au premier semestre 2010, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours du premier semestre 2010
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Attribution de 998 015 actions gratuites ordinaires lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global, commun aux 21<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Attribution de 2 423 700 options de souscription lors du Conseil d'administration du 5 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (5 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i></li> <li>- <i>L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009) ;</i></li> <li>- <i>L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i></li> <li>- <i>La mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i></li> </ul> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	800 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été rachetées en mars 2010



Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009 (15 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 20<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010.</i></p>	600 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été annulées le 30 mars 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (3 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Décision de l'Assemblée Générale de proposer aux actionnaires un dividende payable en numéraire ou en actions nouvelles.</p> <p><i>Le paiement du dividende en actions nouvelles a eu pour conséquence d'augmenter le capital de 18 320 436 euros, soit 9 160 218 actions.</i></p> <p><i>Cette opération a dégagé une prime d'émission de 401 858 763,66 euros.</i></p>	9 160 218 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros ont été émises le 15 juin 2010
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (5 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du capital.</p> <p><i>Les dites acquisitions d'actions seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation au fruit de l'expansion de l'Entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou épargne d'entreprise, de programmes d'options d'achat d'actions, ainsi que l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel ;</i></li><li><i>- L'annulation des actions après autorisation de l'Assemblée Générale (20<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010) ;</i></li><li><i>- L'échange ou le paiement dans le but de réaliser des opérations de croissance externe ;</i></li><li><i>- La mise en œuvre d'un contrat de liquidité.</i></li></ul> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (12 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 13<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



---

Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (13 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 14<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (14 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (15 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet la délégation conférée par la 13<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (16 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente l'Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 13<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente l'Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet

---



Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (17 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et prive d'effet l'autorisation conférée par la 4<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (18 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 12<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 12<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (19 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions ordinaires (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois, et prive d'effet l'autorisation conférée par la 3<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (20 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs, pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 (21 <sup>ème</sup> résolution)	<p>Approbation du projet de fusion-absorption de Fortis Banque France par BNP Paribas ; augmentation corrélative du capital social.</p> <p><i>Emission de 354 actions ordinaires nouvelles pour un nominal de 2 euros dans le cadre de la fusion absorption de Fortis Banque France constatée le 12 mai 2010.</i></p>	Emission de 354 actions nouvelles pour un nominal de 2 euros le 12 mai 2010

**4.a.2 Opérations réalisées sur le capital**

Opérations réalisées sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	en €	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008</b>	<b>912 096 107</b>	<b>2</b>	<b>1 824 192 214</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	74 024	2	148 048	(1)	(1)	01-janv-08
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	136 791	2	273 582	(1)	(1)	01-janv-09
Augmentation de capital résultant de l'opération d'acquisition de Fortis	133 435 603	2	266 871 206	(2)	(2)	01-janv-09
Augmentation de capital résultant de l'émission d'actions de préférence	187 224 669	2	374 449 338	27-mars-09	27-mars-09	-
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	21 420 254	2	42 840 508	13-mai-09	13-mai-09	01-janv-09
<b>Nombre d'actions émises au 30 Juin 2009</b>	<b>1 254 387 448</b>	<b>2</b>	<b>2 508 774 896</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 687 791	2	3 375 582	(1)	(1)	01-janv-09
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	9 000 000	2	18 000 000	27-mars-09	05-mai-09	01-janv-09
Réduction de capital	(219 294)	2	(438 588)	13-mai-09	03-août-09	01-janv-09
Augmentation de capital	107 650 488	2	215 300 976	21-mai-08	25-sept-09	-
Réduction de capital résultant de l'annulation des actions de préférences	(187 224 669)	2	(374 449 338)	-	04-nov-09	-
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2009</b>	<b>1 185 281 764</b>	<b>2</b>	<b>2 370 563 528</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	595 215	2	1 190 430	(1)	(1)	01-janv-09
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	15 907	2	31 814	(1)	(1)	01-janv-10
Réduction de capital	(600 000)	2	(1 200 000)	13-mai-09	05-mars-10	01-janv-10
Augmentation de capital liée à la fusion de Fortis Banque France	354	2	708	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	9 160 218	2	18 320 436	12-mai-10	12-mai-10	01-janv-10
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2010</b>	<b>1 194 453 458</b>	<b>2</b>	<b>2 388 906 916</b>			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

(2) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant les augmentations de capital relatives à l'acquisition de Fortis.

- Augmentations de capital liées à l'acquisition de Fortis Banque SA/NV et BGL SA**

BNP Paribas a conclu un accord avec l'Etat Belge et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'acquisition par BNP Paribas de certaines sociétés du groupe Fortis auprès de l'Etat Belge, agissant à travers la SFPI, et de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après l'opération).

L'opération comprend quatre apports, rémunéré chacun par une augmentation de capital :

- de 88 235 294 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Premier Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 263 586 083 actions de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 54,55 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 12 mai 2009 ce Premier Apport en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 aux termes de sa 16<sup>ème</sup> résolution. Les actions émises en rémunération de cet apport sont soumises à un engagement de conservation jusqu'au 10 octobre 2010.

- de 32 982 760 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Deuxième Apport, lequel consiste en l'apport par la SFPI de 98 529 695 actions supplémentaires de Fortis Banque SA/NV, représentant environ 20,39 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 11<sup>ème</sup> résolution, approuvé ce Deuxième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative.

- de 11 717 549 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Troisième Apport, lequel consiste en l'apport par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg de 4 540 798 actions de BGL SA, représentant environ 16,57 % du capital et des droits de vote de cette dernière. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2009 a, aux termes de sa 12<sup>ème</sup> résolution, approuvé ce Troisième Apport, constaté sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative. L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 5 858 774 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

- de 500 000 actions ordinaires BNP Paribas d'une valeur nominale de 2 euros chacune pour le Quatrième Apport, lequel consiste en l'apport par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg de 193 760



actions de BGL SA, représentant environ 0,69 % du capital et des droits de vote de cette dernière. Le Conseil d'administration a approuvé le 13 mai 2009 ce Quatrième Apport, sa réalisation définitive ainsi que celle de l'augmentation de capital corrélative en faisant usage de la délégation que lui a conféré l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2009 aux termes de sa 13<sup>ème</sup> résolution. L'Etat du Gand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 250 000 actions reçues en rémunération de son apport jusqu'au 23 octobre 2009.

En conséquence de ces quatre apports, le capital de BNP Paribas a été augmenté de 133 435 603 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 euros.

- **Actions de préférence émises par BNP Paribas**

A la suite de l'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2009, BNP Paribas a procédé le 31 mars 2009 à l'émission de 187 224 669 actions de préférence pour un montant de 5,1 milliards d'euros au prix unitaire de 27,24 euros au profit de la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) dans le cadre du Plan français de soutien à l'économie. Ces actions sont dépourvues de droit de vote, ne sont pas convertibles en actions ordinaires et ont droit à un dividende uniquement si un dividende est payé aux porteurs d'actions ordinaires. Ce dividende s'élève à 105% prorata temporis du dividende payé aux actions ordinaires au titre de 2009 et soumis à un plancher et un plafond exprimés en pourcentage du prix d'émission. Le plancher est un taux fixe de 7,65% pour l'exercice 2009 prorata temporis.

Ces actions de préférence ont fait l'objet d'un rachat le 28 octobre 2009 et ont été annulées le 26 novembre 2009.

- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

En application de la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2010 qui annule et remplace la 5<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2009, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 75 euros par action (contre 68 précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10% du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 30 juin 2010, le Groupe BNP Paribas détenait 415 686 actions BNP Paribas représentant 50 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.



Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301
Acquisitions effectuées	45 550	1			45 550	1
Actions remises au personnel	(920 336)	(72)			(920 336)	(72)
Autres mouvements	(73 779)	(9)	(2 143 946)	(122)	(2 217 725)	(131)
Actions détenues au 30 juin 2009	4 500 283	265	(3 594 778)	(166)	905 505	99
Acquisitions effectuées	81 537	4			81 537	4
Actions remises au personnel	(159 644)	(6)			(159 644)	(6)
Autres mouvements	(773 860)	(52)	(809 531)	(80)	(1 583 391)	(132)
Actions détenues au 31 décembre 2009	3 648 316	211	(4 404 309)	(246)	(755 993)	(35)
Acquisitions effectuées	1 222 580	68			1 222 580	68
Actions remises au personnel	(922 462)	(54)			(922 462)	(54)
Réduction de capital	(600 000)	(40)			(600 000)	(40)
Autres mouvements	(434 325)	(23)	1 905 886	134	1 471 561	111
Actions détenues au 30 juin 2010	2 914 109	162	(2 498 423)	(112)	415 686	50

Dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 422 580 actions ont été achetées au cours du premier semestre 2010 au prix moyen de 50,24 euros et 375 524 actions ont été vendues au prix moyen de 50,83 euros.

Au 30 juin 2010, 194 063 titres représentant 9 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 30 juin 2010, 864 086 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

#### 4.a.3 Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)

##### - Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En octobre 2000, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés.

En octobre 2001, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 500 millions d'euros, a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée durant 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2002, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 660 millions d'euros, a été effectuées par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust IV



contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans. Les titres de cette émission pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier 2003, une émission perpétuelle, de même nature que celle précédemment décrite, de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

#### Preferred shares émises par les filiales du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003%	10 ans Libor 3 mois + 3,26%
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625%	10 ans Euribor 3 mois + 2,6%
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342%	10 ans Euribor 3 mois + 2,33%
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868%	10 ans Euribor 3 mois + 2,48%
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions <sup>(1)</sup>	6,820%	10 ans Euribor 3 mois + 3,75%
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions <sup>(1)</sup>	TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%	10 ans TEC 10 <sup>(2)</sup> + 1,35%
Total en contrevaieur euro			2 301 millions <sup>(3)</sup>		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans

(3) net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 30 juin 2010, le Groupe BNP Paribas détenait 58 millions d'euros de preferred shares qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

#### - Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

De 2005 à 2010, BNP Paribas SA a procédé à dix-neuf émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 612 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

L'émission de 2 550 millions d'euros souscrite en décembre 2008 par la Société de Prise de Participation de l'Etat, a été remboursée lors de l'émission des actions de préférence en mars 2009.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

*Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée*

Date d'émission	Devise	Montant	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
juin 2005	USD	1 350 millions	semestrielle	5,186%	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
octobre 2005	EUR	1 000 millions	annuelle	4,875%	6 ans	4,875%
octobre 2005	USD	400 millions	annuelle	6,250%	6 ans	6,250%
avril 2006	EUR	750 millions	annuelle	4,730%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
avril 2006	GBP	450 millions	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
juillet 2006	EUR	150 millions	annuelle	5,450%	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
juillet 2006	GBP	325 millions	annuelle	5,945%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
avril 2007	EUR	750 millions	annuelle	5,019%	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
juin 2007	USD	600 millions	trimestrielle	6,500%	5 ans	6,50%
juin 2007	USD	1 100 millions	semestrielle	7,195%	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
octobre 2007	GBP	200 millions	annuelle	7,436%	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
juin 2008	EUR	500 millions	annuelle	7,781%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
septembre 2008	EUR	650 millions	annuelle	8,667%	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050%
septembre 2008	EUR	100 millions	annuelle	7,570%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
décembre 2009	EUR	2 millions	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750%	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
décembre 2009	EUR	17 millions	annuelle	7,028%	10 ans	7,028%
décembre 2009	USD	70 millions	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750%	10 ans	USD Libor 3 mois + 3,750%
décembre 2009	USD	0,5 million	annuelle	7,384%	10 ans	7,384%
<b>Total en contrevaaleur euro</b>		<b>8 030 millions <sup>(1)</sup></b>				

(1) net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2010, le Groupe BNP Paribas détenait 32 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2010	1er semestre 2009
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) <sup>(1)</sup>	4 228	2 793
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	1 182 626 406	972 139 070
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 361 579	460 697
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 184 987 985	972 599 767
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	3,58	2,87
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	3,57	2,87

(1) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des actions de préférence et des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

L'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 26 octobre 2009 a conduit, conformément aux prescriptions de la norme IAS 33, à modifier le résultat par action du premier semestre 2009 tel que publié (2,90 euros pour le résultat de base par action et 2,89 euros pour le résultat dilué par action) afin de rendre comparable les résultats par action des deux exercices présentés.

Le dividende par action versé en 2010 au titre du résultat de l'exercice 2009 s'est élevé à 1,5 euros contre 1 euro versé en 2009 au titre du résultat de l'exercice 2008.



4.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Denomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Société consolidante</b>					
BNP Paribas SA	France		IG	100,00%	100,00%
<b>Banque de Détail en France</b>					
Banque de Bretagne	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement SA	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Compagnie pour le Financement des Loisirs - Cofloisirs	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	ME	44,62%	44,62%
		31/12/2009	ME	33,33%	33,33%
Fortis Banque France SA	France	30/06/2010 Fusion			
		30/06/2009 Acquisition	IG	99,98%	74,92%
Fortis Gestion Privée	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	99,99%	99,99%
		30/06/2009 Acquisition	IG	99,99%	74,92%
Fortis Mediacom Finance	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	99,99%	99,98%
		30/06/2009 Acquisition	IG	99,99%	74,91%
GIE Services Groupe Fortis France	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	80,33%	78,24%
		30/06/2009 Acquisition	IG	80,33%	59,51%
GIE Immobilier Groupe Fortis France	France	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	92,48%	87,85%
		30/06/2009 Acquisition	IG	92,48%	68,10%
<b>BeLux Retail Banking</b>					
Alpha Card SCRL	Belgique	30/06/2010	ME	50,00%	37,47%
		30/06/2009 Acquisition	ME	50,00%	37,47%
Alsabail	France	30/06/2010	ME	40,68%	21,73%
		30/06/2009 Acquisition	ME	40,68%	21,73%
Banking Funding Company SA	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	33,47%	25,08%
Banque de La Poste SA	Belgique	30/06/2010	IP	50,00%	37,47%
		30/06/2009 Acquisition	IP	50,00%	37,47%
Belgolaise SA	Belgique	30/06/2010	ME 2	100,00%	74,93%
		30/06/2009 Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
BCC Corporate	Belgique	30/06/2010	ME	49,99%	37,46%
		30/06/2009 Acquisition	ME	49,99%	37,46%
BNP Paribas Fortis Factor	Belgique	30/06/2010	IG	100,00%	74,92%
		31/12/2009	IG	100,00%	74,92%
Brand & Licence Company SA	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	20,00%	14,99%
Certifimmo V SA	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Comptoir Agricole de Wallonie	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Credissimo	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Credissimo Hainaut SA (ex La Maison Societe de Toumai-Ath SA)	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME 2	99,72%	74,72%
Credit pour Habitations Sociales	Belgique	30/06/2010	ME 2	77,56%	61,19%
		30/06/2009 Acquisition	ME 2	77,56%	61,19%
Demetris NV	Belgique	30/06/2010	ME 2	100,00%	74,93%
		30/06/2009 Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
Dikodi BV	Pays-Bas	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Europay Belgium	Belgique	30/06/2010	ME	39,80%	29,88%
		30/06/2009 Acquisition	ME	39,80%	29,88%
Fortis Banque SA	Belgique	30/06/2010	IG	74,93%	74,93%
		30/06/2009 Acquisition	IG	74,93%	74,93%
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
FV Holding N.V.	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	40,00%	29,97%
Het Werkmanshuis NV	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	41,04%	30,75%
Immobilier Sauvenière SA	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Isabel SA	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	25,33%	18,98%
Landbouwkantoor van Vlaanderen NV	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME 2	100,00%	74,93%
La Propriété Sociale de Bincho-Mortanwez SA	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	20,81%	16,09%
Nieuwe Maatschappij Rond Den Heerd NV	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	23,26%	17,43%
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France	30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Sowo Investment SA	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	IG	87,50%	65,57%
Visa Belgium SRCL	Belgique	30/06/2010 < seuils			
		30/06/2009 Acquisition	ME	24,86%	18,84%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
BASS Master Issuer NV	Belgique	30/06/2010	IG		
		30/06/2009 Acquisition	IG		
Esmée Master Issuer	Belgique	30/06/2010	IG		
		31/12/2009	IG		
Park Mountain SME 2007-I BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG		
		30/06/2009 Acquisition	IG		
<b>Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)</b>					
Artigianassa SPA	Italie		IG	73,86%	73,86%
Artigianosa - Org. Di Attestazione SPA	Italie		ME 2	80,00%	59,08%
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie	30/06/2009 Cession			
BNL Edizioni SRL	Italie	30/06/2009 Fusion			
BNL Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNL Partecipazioni SPA	Italie	30/06/2009 Fusion			
BNL Positivity SRL	Italie		IG	51,00%	51,00%
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière  
1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.  
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.  
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.  
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Denomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale) (suite)</b>					
Creaimpresa SPA (Groupe)	Italie	31/12/2009 Cession			
		30/06/2009	ME 2	76,99%	56,80%
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie		IG	99,64%	99,64%
Serfatorling SPA	Italie		ME	27,00%	26,94%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
EMF IT-2008-1 SRL	Italie		IG		
UCB Service SRL	Italie		IG		
Vela ABS	Italie		IG		
Vela Home SRL	Italie		IG		
Vela Public Sector SRL	Italie		IG		
<b>Banque de Détail aux Etats-Unis</b>					
1897 Services Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
521 South Seventh Street LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	69,23%	69,23%
AmerUS Leasing, Inc.	Etats-Unis	30/06/2009	Dissolution		
BancWest Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bancwest Investment Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis		IG	38,00%	38,00%
Bank of the West	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Insurance Agency, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
BW Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Center Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services LLC	Etats-Unis	30/06/2010 Cession partielle			
		30/06/2009	IG	75,90%	65,97%
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Investments Services, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Commercial Federal Service Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Community First Insurance, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Community Service, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Equity Lending Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Essex Credit Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHL Lease Holding Company Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FHL SPC One, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Bancorp	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Bank	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Hawaiian Leasing, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First National Bancorporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
FTS Acquisition LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
KIC Technology1, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
KIC Technology2, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
KIC Technology3, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Liberty Leasing Company	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Mountain Fall Acquisition	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Real Estate Delivery 2 Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
		31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Rivenwalk Village Three Holdings LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Roxborough Acquisition Corporation	Etats-Unis	31/12/2009	Dissolution		
		30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
The Bankers Club, Inc.	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
Ursus Real estate Inc	Etats-Unis		IG	100,00%	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
Boscon Hill	Etats-Unis	30/06/2010	IG		
CFB Capital 3	Etats-Unis	30/06/2009	Dissolution		
CFB Capital 4	Etats-Unis	30/06/2009	Dissolution		
Commercial Federal Capital Trust 1	Etats-Unis	30/06/2009	Dissolution		
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis		IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	Etats-Unis		IG		
C-One Leasing LLC	Etats-Unis		IG		
First Hawaiian Capital 1	Etats-Unis		IG		
<b>BNP Paribas Personal Finance</b>					
Alpha Crédit SA	Belgique	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Axa Banque Financement	France		ME	35,00%	35,00%
Banco BGN SA	Bresil		IG	100,00%	100,00%
Banco BNP Paribas Personal Finance SA (ex Banco Celelem Portugal)	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Banco Celelem Argentina	Argentine		IG	100,00%	100,00%
Banco Celelem SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
BGN Holding Financiera Limitada	Bresil	30/06/2010 Fusion			
		30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2010	IG	100,00%	75,00%
Bleffe 5 SPA	Italie	31/12/2009 Acquisition complémentaire			
		30/06/2009	IG	100,00%	75,00%
BNP Paribas Personal Finance	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance Belgium	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance (ex UCB Hypotheken)	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique		IG	100,00%	100,00%
		30/06/2010	IG	50,99%	50,78%
Calineo	France	30/06/2009 Franchissement de seuils			
			IG	50,99%	50,78%
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPV) Limitada (ex Carrefour Administration Cartes de Credits - CACC)	Bresil		ME	40,00%	40,00%
Cetelem Algérie	Algérie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem America	Bresil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Asia	Hong-Kong		IG	100,00%	100,00%



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>BNP Paribas Personal Finance (suite)</b>					
Cetelem Bank SA (Palser Lasor)	Pologne	30/06/2010 Fusion 30/06/2009 Cession partielle	IP	50,00%	50,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Brésil	Bresil		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Holding Participações Limitada	Bresil	30/06/2010 Fusion 30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
Cetelem CR	Republique Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Cetelem IFN SA	Roumanie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Bresil	30/06/2010 Fusion 31/12/2009	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Maroc	Maroc		IG	99,86%	93,27%
Cetelem Polska Expansion SA (Palser Lasor)	Pologne	30/06/2010 IP	IP	50,00%	50,00%
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine	30/06/2009 Cession partielle	IP	50,00%	50,00%
Cetelem Serviços Limitada	Bresil		ME 2	100,00%	100,00%
Cetelem Servicios SA de CV	Mexique	30/06/2010 Franchissement de 30/06/2009 seuils	IG	100,00%	100,00%
Cetelem Slovensko	Slovaquie		IG	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande		IG	100,00%	100,00%
Cetelem UK	Royaume-Uni	30/06/2009 < seuils			
CMV Mediforce	France		IG	100,00%	100,00%
Cofica Bail	France		IG	100,00%	100,00%
Cofparc SNC	France		IG	100,00%	100,00%
Commerz Finanz GmbH (ex Dresdner-Cetelem Kreditbank)	Allemagne		IG	50,10%	50,10%
Credital Italia SPA	Italie	30/06/2009 Fusion 30/06/2010	Fusion		
Credifin Banco SA	Portugal	30/06/2009 Acquisition 30/06/2010 complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Credrama SPA	Italie	30/06/2010 Acquisition 31/12/2009 complémentaire	IG	51,00%	38,25%
Credissan Holding Limited	Chypre		IG	100,00%	100,00%
Credit Moderne Antilles Guyane	France		IG	100,00%	100,00%
Credit Moderne Ocean Indien	France		IG	97,81%	97,81%
Direct Services	Bulgarie		IG	100,00%	100,00%
Eficio Iberia	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Eficio Portugal	Portugal		ME 2	100,00%	100,00%
Eficio (ex Eficio Soroco)	France		IG	99,96%	99,96%
Eos Arenas Belgium SA	Belgique	30/06/2010 ME	ME	49,97%	37,44%
Eurocredit	Espagne	30/06/2009 Acquisition	IG	49,97%	37,44%
Facot	France		IG	100,00%	100,00%
Fidelcomiso Financiero Cetelem 1	Argentine	30/06/2010 IG	IG	100,00%	100,00%
Fidex	France	31/12/2009 Création	IG	51,00%	51,00%
Fidexis	Belgique	30/06/2009 Fusion	IG	100,00%	100,00%
Finestic Expansion SA	Espagne		IG	100,00%	100,00%
Finalia	Belgique	30/06/2010 IG 30/06/2009 Acquisition	IG	51,00%	38,22%
Finindomestic Banca SPA	Italie	30/06/2010 IG 30/06/2009 Acquisition	IG	75,00%	75,00%
Finindomestic Banka d	Serbie	31/12/2009 Acquisition 30/06/2009 complémentaire	IG	100,00%	75,00%
Fortis Finanz GmbH	Allemagne	31/12/2009 Fusion 30/06/2009	Fusion		
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH	Allemagne	30/06/2010 < seuils	IG	100,00%	74,93%
Inkasso Kodat GmbH & Co. KG	Allemagne	30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
KBC Pinto Systems	Belgique		ME	39,99%	39,99%
LaSer - Cofinoga (Groupe)	France		IP	50,00%	50,00%
Loisirs Finance	France		IG	51,00%	51,00%
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
Merkur Beteiligungs und Verwaltungsgesellschaft mit Beschränkter Haftung	Allemagne	30/06/2010 < seuils	IG	100,00%	74,93%
Monabanq	France	30/06/2009 Cession	ME	34,00%	34,00%
Natisis Financement	France		ME	33,00%	33,00%
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	30/06/2010 IG	IG	100,00%	69,56%
Norskien Finance	France	30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	69,56%
Prestacomer SA de CV	Mexique	30/06/2010 Franchissement de 30/06/2009 seuils	IG	100,00%	100,00%
Projo	France		IG	51,00%	51,00%
SA Domofinance	France	30/06/2010 IG 31/12/2009 Prise de contrôle	IG	55,00%	55,00%
SAS Prêts et Services	France	30/06/2009 IP	IP	55,00%	55,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne		ME	37,28%	40,00%
SGPS Cofinoga Portugal	Portugal	30/06/2010 Fusion 30/06/2009 complémentaire	IG	100,00%	100,00%
Société des Paiement Pass	France		ME	39,17%	39,17%
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Bresil		IP	50,00%	50,00%
Sundaram Home Finance Limited	Inde		IP	49,90%	49,90%
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
UCB Suisse	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne		IP	50,00%	50,00%
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne	30/06/2010 IG	IG	100,00%	74,93%
Fonds Communs de Créances					
FCC Retail ABS Finance - Noria 2005	France	30/06/2010 Dissolution 30/06/2009	IG		

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

- Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas
- Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Fonds Communs de Créances (suite)</b>					
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France		IG		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	30/06/2010 31/12/2009	Création		
FCC Doms 2008	France		IG		
FCC Master Doms	France		IG		
FCC Master Doms 5	France		IG		
FCC U.C.I 5 -18	Espagne		IP		
FCC U.C.I 19	Espagne	30/06/2010 30/06/2009	Création		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Bresil		IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Bresil		IG		
Viola Finanza SRL (ex FCC Master Dolphin)	Italie	30/06/2010 31/12/2009	Acquisition complémentaire		
30/06/2009			IP		
<b>Equipment Solutions</b>					
Ace Equipment Leasing	1 Belgique	30/06/2010 IG	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Ace Leasing	1 Belgique	30/06/2010 IG	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Ace Leasing BV	1 Pays-Bas	30/06/2010 IG	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
AFL Lease BV	1 Pays-Bas	30/06/2010 IG	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Agrilise BV	1 Pays-Bas	30/06/2010 IG	IG	100,00%	53,43%
		30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietungs-Gesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
All In One Vermietung GmbH	Autriche		IG	100,00%	100,00%
Alistar Business Solutions Limited (ex Overdrive Business Solutions Limited)	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Anlin Bail	France		IG	100,00%	100,00%
Aprolis Finance	France		IG	51,00%	51,00%
Arius SA	France		IG	100,00%	100,00%
Artegy Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Artegy SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH	Autriche		IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium SA	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Arval Benelux BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Limitada	Bresil	30/06/2010 Franchissement de 31/12/2009 seuils	IG	100,00%	100,00%
		30/06/2009	ME 2	100,00%	100,00%
Arval Business Services Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
Arval Deutschland GmbH	Allemagne		IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS	France		IG	100,00%	100,00%
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce		ME 2	100,00%	100,00%
Arval Holding	France		IG	100,00%	100,00%
Arval India Private Limited	Inde		ME 2	100,00%	100,00%
Arval Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
Arval Maroc	Maroc	30/06/2010 Franchissement de 30/06/2009 seuils	IG	100,00%	88,91%
Arval NV	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Service Lease CZ	Republique Tchèque		IG	100,00%	100,00%
Arval OOO	Russie	30/06/2010 Franchissement de 30/06/2009 seuils	IG	100,00%	100,00%
Arval Schweiz AG	Suisse		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease	France		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Aluger Operational Automovels	Portugal		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Italia S. p. A.	Italie		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska sp. z o. o.	Pologne		IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie		ME 2	100,00%	100,00%
Arval Service Lease SA	Espagne		IG	99,99%	99,99%
Arval Slovakia	Slovaquie	30/06/2010 Franchissement de 30/06/2009 seuils	IG	100,00%	100,00%
Arval Trading	France		IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Arval UK Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Autovaley	France	30/06/2010 Franchissement de seuils	ME 2	100,00%	100,00%
Barloworld Hefftruck BV	Pays-Bas		ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA (ex Fortis Lease Luxembourg)	1 Luxembourg	30/06/2010 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o.	Pologne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	31/12/2009 Fusion	IG	100,00%	100,00%
CA Motor Finance Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010 IG	IG	100,00%	53,43%
30/06/2009 Acquisition			IG	100,00%	53,43%



Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Includes sub-header 'Equipment Solutions (suite)'. Lists various financial entities and their operational details.

Table with columns: Dénomination, Pays, Mouvement de périmètre, Méthode, % contrôle, % intérêt. Includes sub-header 'Equipment Solutions (suite)'. Lists various financial entities and their operational details.

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière.
1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Equipment Solutions (suite)</b>					
<b>Structures Ad Hoc</b>					
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg		IG		
Vela Lease SRL	Italie		IG		
<b>Europe Méditerranée</b>					
3D Güvenlik Sistemleri ve Org Tic. AS	1 Turquie	30/06/2010 30/06/2009	Dissolution Acquisition	99,00%	69,82%
Banque de Nankin	Chine		ME	12,61%	12,61%
Banque de Wallis et Futuna	France		IG	50,98%	50,98%
Banque du Sahara LSC	Libye	30/06/2010 30/06/2009	Perle de contrôle IG	19,00%	19,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso		IG	51,00%	51,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire		IG	59,79%	59,79%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	30/06/2010 31/12/2009	ME Perle de contrôle	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	30/06/2009	IG	46,67%	46,67%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée		ME	30,83%	30,83%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali		IG	85,00%	85,00%
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal		IG	54,11%	54,11%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar		IG	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc		IG	66,74%	66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc		IG	100,00%	79,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc		ME 2	100,00%	66,74%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc		IG	72,03%	48,07%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc		IG	100,00%	66,74%
BNP Intercontinentale - BNPi	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDI Participations	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas El Djazair	Algérie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Martinique	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie		ME 2	59,99%	59,99%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Réunion	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas SAE	Egypte		IG	95,19%	95,19%
BNP Paribas Vostok LLC	Russie		IG	100,00%	100,00%
Dominet Bank Spolka Akcyjna	1 Pologne	31/12/2009 30/06/2009	Fusion Acquisition	100,00%	74,93%
Dominet Finanse SA	1 Pologne	30/06/2009	Cession	100,00%	74,93%
Dominet SA	1 Pologne	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition IG	100,00%	74,93%
Dominet SPV-II Sp. z o.o.	1 Pologne	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis Bank Anonim Sirkeli	1 Turquie	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	94,11%	70,52%
Fortis Bank Malta Limited	1 Malte	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00%	74,93%
Fortis Bank Polska SA	1 Pologne	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	99,87%	74,84%
Fortis Holding Malta BV	1 Pays-Bas	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	99,81%	74,79%
Fortis Holding Malta Limited	1 Malte	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00%	70,52%
Fortis Private Investment Polska	1 Pologne	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00%	70,52%
IC Axa Insurance (ex Vesko)	Ukraine		ME 2	49,67%	40,44%
IC Axa Ukraine (ex Ukrainian Insurance Alliance)	Ukraine		ME 2	50,00%	40,71%
Orient Commercial Bank	Vietnam	30/06/2010 31/12/2009	ME Acquisition complémentaire	15,00%	15,00%
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirkeli (Groupe)	Turquie	30/06/2009	Franchissement de seuls	10,02%	10,02%
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	30/06/2010 31/12/2009	IG Franchissement de seuls	50,00%	50,00%
UkrSib Asst Management	Ukraine	30/06/2009	IG	100,00%	81,42%
UkrSib Asst Management PI Fund	Ukraine		ME 2	100,00%	81,42%
UkrSibbank	Ukraine		ME 2	99,94%	81,37%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie		IG	50,00%	50,00%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie		IG	75,40%	37,70%
<b>Investment Solutions</b>					
BGL BNP Paribas (ex BGL)	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	65,96%	53,43%
Cofylux SA	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00%	53,43%
Fortis Intertrust Group Holding (Groupe)	1 Suisse	31/12/2009 30/06/2009	Cession Acquisition	25,04%	13,38%
IMS ABS FCP (ex Parvesi ABS)	Luxembourg	30/06/2010 31/12/2009	IG Franchissement de seuls	100,00%	80,74%
<b>Assurance</b>					
AG Insurance-Groupe (ex Fortis Insurance Belgium SA)	1 Belgique	30/06/2010 30/06/2009	ME Acquisition	25,00%	18,73%
Antin Epargne Pension	France	30/06/2010	Acquisition	100,00%	100,00%
Assu-Vie SA	France		ME 2	50,00%	50,00%
BNL Vita SPA	Italie		ME	49,00%	49,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Assurance (suite)</b>					
BNP Paribas Assurance	France		IG 4	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance BV (ex Cardif Nederland Holding BV)	Pays-Bas		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Assurances Risques Divers	France		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie	France		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Assurance Vie Polska	Pologne		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Biztosito Magyarorszag	Hongrie		ME 2	100,00%	100,00%
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	30/06/2010 31/12/2009	ME 2 Franchissement de seuls	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros	Paraguay		ME 2	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Bresil		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Bresil	30/06/2010 30/06/2009	IG 4 Franchissement de seuls	100,00%	100,00%
Cardif Forsaking AB	Suede		ME 2	100,00%	100,00%
Cardif Holdings Incorporation	Etats-Unis		IG 4	99,60%	99,60%
Cardif Insurance Company	Russie		ME 2	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company Limited (ex Shinan et Life Corée)	Corée du sud	30/06/2010 30/06/2009	IG 4 Acquisition complémentaire	85,00%	85,00%
Cardif Leven	Belgique		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Life Insurance Company Corporation	Etats-Unis		IG 4	100,00%	99,60%
Cardif Lux International	Luxembourg		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros de Vida	Mexique		ME 2	100,00%	100,00%
Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique		ME 2	100,00%	100,00%
Cardif Nordic AB	Suede		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited	Afrique du Sud	30/06/2009	Cession		
Cardif Pinnacle Insurance Holding PLC	Royaume-Uni		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Retraite Assurance Vie	France		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Schadoverzekeringen NV	Pays-Bas		IG 4	100,00%	100,00%
Cardif Seguros SA	Argentine		IG 4	100,00%	100,00%
Cardiva Correduria de Seguros	Espagne		ME 2	100,00%	100,00%
CB (UK) Limited (Fonds C)	Royaume-Uni		IG 4	100,00%	100,00%
Centrovita Assicurazioni SPA	Italie	30/06/2010 30/06/2009	ME 2 Perle de contrôle	49,00%	49,00%
Closed Joint Insurance Company	Ukraine		ME 2	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales Cardif SA	Chili		IG 4	100,00%	100,00%
Compania de Seguros de Vida Cardif SA	Chili		IG 4	100,00%	100,00%
Darnell Limited	Irlande		IG 4	100,00%	100,00%
Direct Life & Pensions Services - DILPS	Royaume-Uni		ME 2	100,00%	100,00%
European Reinsurance Limited	Royaume-Uni		ME 2	100,00%	100,00%
F & B Insurance Holdings (Groupe)	Belgique	30/06/2010 31/12/2009	ME Création	50,00%	50,00%
Financial Telemarketing Services	Royaume-Uni		ME 2	100,00%	100,00%
Fonds d'investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution - Fondis	France		IP 4	25,00%	25,00%
Fortis Luxembourg - Vie SA	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	ME Acquisition	50,00%	26,71%
GIE BNP Paribas Assurance	France		IG 4	100,00%	99,00%
Global Euro	France		IG 4	99,51%	99,51%
Luitaseg	Bresil	30/06/2010 30/06/2009	IP 4 Franchissement de seuls	50,00%	50,00%
Natio Assurance	France		IP 4	50,00%	50,00%
Natio Fonds Athens Investissement 5	France		IG 4	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 1	France		IG 4	100,00%	100,00%
Natio Fonds Collines Investissement 3	France		IG 4	100,00%	100,00%
NCPV Participacoes SA	Bresil		IG 4	100,00%	100,00%
Patrimoine Management & Associés	France	30/06/2010 30/06/2009	Cession partielle IG 4	56,10%	56,10%
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni		IG 4	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Company Limited	Afrique du Sud	30/06/2009	Cession		
Pinnacle Insurance Life Limited	Afrique du Sud	30/06/2009	Cession		
Poczzytion Arka Powozeczne	Pologne		ME	33,33%	33,33%
Poljskova Cardif Pro Vita	Republique Tchèque		IG 4	100,00%	100,00%
Poljskova Cardif Slovacka A.S	Slovaquie		ME 2	100,00%	100,00%
SARL Carma Grand Horizon	France		IG 4	100,00%	100,00%
SARL Reunim Investissements	France		IG 4	100,00%	100,00%
Rubin SARL	Luxembourg		IP 4	50,00%	50,00%
SAS Hibernia France	France		IP 4	60,14%	60,14%
SCA Capital France Hotel	France		IP 4	60,14%	60,14%
SCI 104-106 rue Camborne	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI 114 rue Vivienne	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI 100 rue Lauchon	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI 6 Square Foch	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI 8-10 place du Commerce	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Alpha Park	France		IP 4	50,00%	50,00%
SCI Asnières 1	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Beauséjour	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI BNP Paribas Pierre 2	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Bobigny Jean Rostand	France	30/06/2010	Création	IG 4	100,00%
SCI Boulevard Malesherbes	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Boulogne Centre	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Corsica	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Defense Etalé	France	30/06/2009	Cession		
SCI Defense Vendôme	France	30/06/2009	Cession		
SCI Etolée	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Immeuble Demours	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Maine 49 (ex SCI Courbevoie)	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Maine 50 (ex SCI Boulogne Nungesser)	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Malesherbes Courcelles	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Paris Cours de Vincennes	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Moussorgski	France		IG 4	100,00%	100,00%
SCI Odyssee	France		IG 4	99,90%	99,90%
SCI Pantin les Moulins	France	30/06/2010	Franchissement de seuls	IG 4	99,90%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

- 1 - Ventilation des activités de BNP Paribas, Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
- 2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- 3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- 4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
<b>Assurance (suite)</b>					
SCI Porte d'Anières	France	30/06/2010	Franchissement de seuls	IG 4	99,90%
SCI Rue de l'Ouest (ex SCI Levallois 2)	France			IG 4	100,00%
SCI rue Mederic	France			IG 4	100,00%
SCI Rueil Ariane	France	30/06/2009	Cession		
SCI Rueil Caudron	France			IG 4	100,00%
SCI Suresnes 3	France			IG 4	100,00%
SCI Vendome Athenes	France			IP 4	50,00%
SCPI Opera Rendement	France			IG 4	99,12%
State Bank of India Life Insurance Company	Inde			ME	26,00%
Thai Carlife Insurance Life Company Limited	Thaïlande			ME	25,00%
Vallées	France			IG 4	100,00%
Warranty Direct Ltd	Royaume-Uni	30/06/2010	Franchissement de seuls	ME 2	90,29%
		31/12/2009			
<b>Wealth Management</b>					
Bank Ininger de Beaufort NV	Pays-Bas	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	63,02%
		30/06/2009	Acquisition	IG	58,45%
Bank Ininger de Beaufort Safe Custody	Pays-Bas	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	58,45%
Bergues Finance Holding	Bahamas			IG	100,00%
BNP Paribas Bahamas Limited	Bahamas			IG	100,00%
BNP Paribas Espana SA	Espagne			IG	99,59%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis			IG	100,00%
BNP Paribas Wealth Management	France			IG	100,00%
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco			IG	100,00%
Conseil Investissement	France			IG	100,00%
Continuing Care Retirement Community	1 Belgique	30/06/2010			99,96%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,90%
Euro Fashion Center SA	1 Belgique	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Fortis Banque Monaco	1 Monaco	31/12/2009	Fusion		
		30/06/2009	Acquisition	IG	99,96%
Fortis Direct Real Estate Management	1 Luxembourg	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Fortis / KFH SFC Advisor Limited	1 Iles Vierges	30/06/2010			50,00%
		31/12/2009	Acquisition	ME	37,47%
Fortis Private Investment Management Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Fortis Private Real Estate Holding	1 Luxembourg	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Fortis Wealth Management Hong Kong Limited	1 Hong-Kong	30/06/2010			100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	74,93%
Fortis Wealth Management Taiwan Co. Limited	1 Taïwan	30/06/2010			100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	74,93%
FPRE Management (Belgium) SA	1 Belgique	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
FPRE Second Residences SA	1 Belgique	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
FPRE Second Residences SCA	1 Belgique	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Frynaco	1 Belgique	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Fundamentum Asset Management (FAM)	1 Luxembourg	30/06/2010			100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	53,43%
Ininger de Beaufort Asset Management AG	Suisse	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	29,22%
Ininger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	58,45%
Ininger de Beaufort Associates	Pays-Bas	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	63,02%
Ininger de Beaufort Consulting	Pays-Bas	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	58,45%
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	63,02%
Mees Pierson Private Belgian Offices	1 Belgique	30/06/2010			100,00%
		31/12/2009	Acquisition	IG	74,93%
Nachenius, Tjenck et Co NV	Pays-Bas	30/06/2009	Fusion		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Sodoff Holding AG	Suisse	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	50,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	31,51%
					29,22%
<b>Personal Investors</b>					
B'Capital	France			IG	99,96%
Cortal Consors	France			IG	100,00%
Cortal Consors Select	France			ME 2	85,00%
Geofft BNP Paribas Financial Services Ltd - Groupe	Inde			IP	34,05%
		30/06/2010		IG	57,13%
Geofft Technologies Private - ex palier Geofft	Inde	30/06/2009	Acquisition complémentaire	IG	57,20%
Portzamparc Gestion	France	30/06/2010			100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	50,98%
Portzamparc société de Bourse	France	30/06/2010			100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	51,00%
					50,98%
<b>Investment Partners</b>					
ABN AMRO Asset Management Investments (Asia) Limited	1 Iles Cayman	30/06/2010	Dissolution		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
ABN AMRO Asset Management Real Estate (Asia)	1 Iles Cayman	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	71,19%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
<b>Investment Partners (suite)</b>					
ABN AMRO Asset Management Real Estate, Korea (Cayman)	1 Iles Cayman	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
ABN AMRO Emerging Europe Private Equity (Curaçao)	1 Antilles Néerlandaises	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	71,19%
ABN Amro Investment Trust Company	1 Etats-Unis	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
ABN Amro Teda Fund Management Co. Ltd	1 Chine	30/06/2010	Cession		
		31/12/2009	Acquisition	ME	49,00%
Alfred Berg Administration A/S	1 Danemark	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	71,19%
Alfred Berg Asset Management AB	1 Suede	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
Alfred Berg Asset Management Finland	1 Finlande	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	71,19%
Alfred Berg Asset Management Services	1 Suede	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	71,19%
Alfred Berg Fonder AB	1 Suede	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
Alfred Berg Fondsmæglerselskab A/S	1 Danemark	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	71,19%
Alfred Berg Forvaltning AS	1 Norvege	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
Alfred Berg Funds	1 Finlande	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	71,19%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	1 Suede	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	1 Norvege	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
Antin Infrastructure Partners	France	30/06/2010	Cession partielle	ME 2	40,00%
		30/06/2009	Acquisition	ME 2	56,50%
Aramco Asset Management AG	1 Allemagne	30/06/2010	Acquisition complémentaire	ME	30,00%
		30/06/2009	Acquisition	ME	27,16%
Arnhem Investment Management Pty Limited (ex Fortis Investment Partners Pty Limited)	1 Australie	30/06/2010	Acquisition complémentaire	ME	40,00%
		30/06/2009	Acquisition	ME	36,22%
Artemis Asset Management Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Cession		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Artemis Fund Managers Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Cession		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Artemis Investment Management Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Cession		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Artemis Ocean Racing Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Cession		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Artemis Ocean Racing 2 Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Cession		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Artemis Strategic Asset Management Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Cession		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Artemis Unit Trust Managers Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010	Cession		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
Athymis Gestion SA	1 France	30/06/2010	< seuls		
		30/06/2009	Acquisition	ME	34,00%
ASPIS International Mutual Funds Management Co.	1 Grèce	30/06/2010	Acquisition complémentaire	ME	45,00%
		30/06/2009	Acquisition	ME	40,75%
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	30/06/2010	Cession partielle	ME 2	45,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	ME 2	49,99%
Bergere 2009	France	30/06/2009	Fusion		
Gestion Obligataire Diversifiée (ex BNP Paribas ABS Euribor)	France	30/06/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		30/06/2009	Franchissement de seuls	IG	93,26%
BNP Paribas Asset Management	France	30/06/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay	30/06/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	ME 2	90,55%
BNP Paribas Asset Management Australia Limited	Australie	30/06/2010	< seuls		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management Asia	Hong-Kong	30/06/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	ME 2	91,84%
BNP Paribas Investment Partners BSC (ex BNP Paribas Asset Management BSC)	Bahrein	30/06/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%
		31/12/2009	Franchissement de seuls	ME 2	99,58%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV (ex Fortis Investment Management Netherlands NV)	1 Pays-Bas	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
BNP Paribas Asset Management GmbH	Allemagne	30/06/2010	< seuls		
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	90,55%
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	Japon	30/06/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGIIC	Espagne	30/06/2010	< seuls		
		30/06/2009	Acquisition	ME 2	100,00%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan	Italie	30/06/2010	Cession partielle	IG	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	IG	98,42%
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited	Singapour	30/06/2010	Cession partielle	ME 2	100,00%
		30/06/2009	Acquisition	ME 2	90,55%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas, Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.

2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Investment Partners (suite)</b>					
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Clean Energy Partners Limited (ex Fortis Clean Energy Fund GP Limited)	1 Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners	France	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Asia (ex ABN AMRO Asset Management (Asia) Limited)	1 Hong-Kong	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Limited (ex Fortis Investment Management Australia Limited)	1 Australie	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Pty Limited (ex Fortis Investment Management Australia Holdings Pty Limited)	1 Australie	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners BE Holding (ex Fortis Investment Management SA)	1 Belgique	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Belgium (ex Fortis Investment Management Belgium)	1 Belgique	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Brasil Limitada (ex BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda)	1 Brésil	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 IG	IG	100,00%	97,57%
BNP Paribas Investment Partners Canada Limited (ex Fortis Investment Management Canada Limited)	1 Canada	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Chile SA (ex Fortis Investment Management Chile SA)	1 Chili	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV (ex ABN AMRO Investment Management Funds BV)	1 Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg SA (ex BNP Paribas Asset Management Luxemb)	1 Luxembourg	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 IG	IG	99,66%	90,24%
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV (ex Fortis Investment Management Netherlands NV)	1 Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV (ex Fortis Investment NL Holding NV)	1 Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA (ex Fortis Investment Management (Suisse) A.G.)	1 Suisse	30/06/2010 < seules 30/06/2009 IG	IG	100,00%	71,19%
BNP Paribas Investment Partners Taiwan Co Limited (ex Fortis Sec Investment Consultant Co Limited)	1 Taïwan	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Investment Partners UK Limited (ex Fortis Investment Management UK Limited)	1 Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
BNP Paribas Financiere AMS (FirAMS)	France	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services France	France	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Equity	France	30/06/2010 Franchissement de 30/06/2009 ME 2	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Cadogan Associates LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 Cession 30/06/2009 IG	IG	100,00%	53,39%
Cadogan Management (UK) Limited	1 Royaume-Uni	31/12/2009 Cession 30/06/2009 IG	IG	100,00%	53,39%
Cadogan Management LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 Cession 30/06/2009 IG	IG	75,00%	53,39%
CamGestion	France	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Cardif Gestion d'Actifs	France	30/06/2009 Fusion	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Capital corporation	Etats-Unis	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Charter Atlantic Corporation	Etats-Unis	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
EISER Infrastructure Capital Management Limited (ex ABN AMRO Infrastructure Capital Management Limited)	1 Royaume-Uni	30/06/2010 Cession 30/06/2009 IG	IG	100,00%	71,19%
Fauchier General Partners Ltd	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	100,00%	79,22%
Fauchier Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	100,00%	79,22%
Fauchier Partners Corporation	Etats-Unis	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	100,00%	79,22%
Fauchier Partners International Ltd	Bermudes	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	100,00%	79,22%
Fauchier Partners Limited	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	100,00%	79,22%
Fauchier Partners LLP	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	100,00%	61,79%
Fauchier Partners Management Company Limited	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	100,00%	79,22%
Fauchier Partners Management Limited	Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IP	IP	87,49%	79,22%
Fimapierte	1 France	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation	Etats-Unis	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Investment Partners (suite)</b>					
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	30/06/2010 Dissolution 30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Limited	Royaume-Uni	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited	Singapour	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Flexfund Associates	1 Luxembourg	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Asset Management Japan CO Limited	1 Japon	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Bank Suisse SA	1 Suisse	30/06/2010 Fusion 30/06/2009 IG	IG	100,00%	53,43%
Fortis Gesbeta SA	1 Espagne	30/06/2010 < seules 30/06/2009 IG	ME 2	100,00%	99,59%
Fortis Gestao de Investimentos Brasil Limitada	1 Brésil	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investment Finance	1 France	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investments Japan Holding Limited	1 Japon	31/12/2009 Dissolution 30/06/2009 IG	IG	100,00%	71,19%
Fortis Investment Management (Cayman) Limited	1 Iles Cayman	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	99,99%	90,55%
Fortis Investment Management (India) Limited	1 Inde	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investment Management Argentina Soc. Gerente de FCI SA	1 Argentine	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investment Management France	1 France	30/06/2010 Fusion 30/06/2009 IG	IG	100,00%	71,19%
Fortis Investment Management Holdings UK Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investment Management Hong Kong Limited	1 Hong-Kong	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investment Management Luxembourg SA	1 Luxembourg	30/06/2010 Fusion 30/06/2009 IG	IG	100,00%	71,19%
Fortis Investment Management (Singapore) Limited (ex ABN AMRO Asset Management (Singapore) Limited)	1 Singapour	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fortis Investment Management USA Inc.	1 Etats-Unis	30/06/2010 Acquisition complémentaire 31/12/2009 Cession	IG	100,00%	71,19%
Fortis Liquidity High Grade USD	1 Luxembourg	31/12/2009 Cession 30/06/2009 IG	IG	57,14%	40,68%
Fortis Portofy Yonetimi AS	1 Turquie	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Fund Channel SA	Luxembourg	30/06/2010 Franchissement de 30/06/2010 ME 2	ME 2	49,96%	45,24%
FundQuest Holdings Limited (Groupe)	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession partielle 31/12/2009 IG	ME 2	100,00%	90,55%
FundQuest	France	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
FundQuest Incorporation	Etats-Unis	30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Groelvermogen NV	1 Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
Halong - Fortis Private Equity Fund Management Limited	1 Chine	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 ME	ME	33,00%	29,88%
HFT Investment Management Co Limited (ex Fortis Halong Invest Managt Co Limited) - Groupe	1 Chine	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 ME	ME	49,00%	44,37%
HFT Investment Management (HK) Limited	1 Hong-Kong	30/06/2010 Acquisition 30/06/2009 ME	ME	49,00%	34,88%
Impax Asset Management Group PLL (ex Impax Group PLC)	Royaume-Uni	30/06/2010 Cession partielle 30/06/2009 ME	ME	27,88%	25,24%
Industrifinans Forskningsparken Etendom AS	1 Norvege	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	100,00%	90,55%
KIT Fortis Investment Management Consulting LLC	1 Russie	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 ME	ME	50,00%	45,27%
KIT Fortis Investment Management Holding BV	1 Pays-Bas	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 ME	ME	50,00%	45,27%
KIT Fortis Investment Management	1 Kazakhstan	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 ME	ME	50,00%	35,60%
KIT Fortis Investment Management	1 Russie	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 ME	ME	50,00%	45,27%
Malbec Partners Incorporation	Etats-Unis	30/06/2010 Acquisition 30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Malbec Partners LLC	Royaume-Uni	30/06/2010 Dissolution 30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Malbec UK Limited	Royaume-Uni	30/06/2010 Dissolution 30/06/2009 IG	IG	100,00%	100,00%
Mercenter SA	1 Argentine	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 IG	IG	99,00%	89,64%
Ostara Partners Inc.	1 Iles Cayman	30/06/2010 Acquisition complémentaire 30/06/2009 ME	ME	50,00%	45,27%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière  
1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.  
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.  
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.  
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Investment Partners (suite)</b>						
Ostara Partners Inc. Korea	1	Iles Cayman	30/06/2010 Acquisition complémentaire	ME	50,00%	45,27%
			30/06/2009 Acquisition	ME	50,00%	35,82%
Overlay Asset Management		France	30/06/2010 Cession partielle	ME 2	100,00%	90,55%
			30/06/2009	ME 2	100,00%	100,00%
PT ABN AMRO Manajemen Investasi	1	Indonésie	30/06/2010 Acquisition	IG	84,99%	76,96%
			30/06/2009	IG	84,99%	60,50%
PT. BNP Paribas Investment Partners (ex PT Fortis Investments)	1	Indonésie	30/06/2010 Acquisition complémentaire	IG	99,00%	89,64%
			30/06/2009 Acquisition	IG	99,00%	70,47%
SAIB BNP Paribas Asset Management Cy Limited		Arabie Saoudite	30/06/2010 Cession partielle	ME	25,00%	22,64%
			30/06/2009 Franchissement de seuls	ME	25,00%	25,00%
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Limited		Chine	30/06/2010 Cession partielle	ME	33,00%	29,88%
			30/06/2009	ME	33,00%	33,00%
Shinan BNP Paribas Asset Management Co Ltd		Corée du Sud	30/06/2010 Cession partielle	IP	35,00%	31,69%
			30/06/2009	IP	35,00%	35,00%
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited		Inde	30/06/2010 Cession partielle	ME	49,90%	45,18%
			30/06/2009	ME	49,90%	49,90%
Versiko AG	1	Allemagne	30/06/2010 Acquisition complémentaire	ME	25,10%	22,64%
			30/06/2009 Acquisition	ME	25,10%	17,87%
<b>Securities Services</b>						
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited		Australie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited		Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings		Royaume-Uni	30/06/2009 < seuls			
BNP Paribas Fund Services UK Limited		Royaume-Uni	30/06/2009 < seuls			
BNP Paribas Securities Services - BP2S		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Fund Administration Limited		Jersey	30/06/2010 Franchissement de seuls	ME 2	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services Custody bank Ltd		Jersey	30/06/2009 < seuls			
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Limited		Jersey		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Limited		Guernsey		ME 2	100,00%	100,00%
F.A.M. Fund Advisory	1	Luxembourg	30/06/2010 Dissolution			
			30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Fastnet Nederland	1	Pays-Bas	30/06/2010	ME	47,84%	25,55%
			30/06/2009 Acquisition	ME	47,84%	25,56%
Fund Administration Services & Technology Network Belgium	1	Belgique	30/06/2010	ME	47,80%	25,53%
			30/06/2009 Acquisition	ME	47,80%	25,54%
Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg	1	Luxembourg	30/06/2010	ME	47,79%	25,53%
			30/06/2009 Acquisition	ME	47,79%	25,53%
<b>Services Immobiliers</b>						
Aberdeen Property Investors Belgium		Belgique	31/12/2009 Fusion			
			30/06/2009 Creation	IG	100,00%	100,00%
Asset Partenaires		France		IG	100,00%	96,77%
Auguste Thourard Expertise		France	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
			31/12/2009 Creation	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Sud Ouest		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Promotion Var		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services Sofiane		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Financial Partner (ex BNP Paribas Participations Financières Immobilières)		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA		Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA		Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Limited		Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management International		France	30/06/2010 Fusion			
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC		Emirats Arabes Unis	30/06/2010	IG	49,00%	49,00%
			31/12/2009 Creation	IG	49,00%	49,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA		Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA		Espagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Advisory USA Inc.		Etats-Unis	30/06/2010 < seuls			
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Consult France		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH		Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate GmbH		Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA		Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH		Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Hotels France		France		IG	96,01%	96,01%
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Limited		Inde	30/06/2010	IG	55,00%	55,00%
			30/06/2009 Acquisition	IG	55,00%	55,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière  
 1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas  
 2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.  
 3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.  
 4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Services Immobiliers (suite)</b>						
BNP Paribas Real Estate Investment Management		France		IG	96,77%	96,77%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA		Luxembourg	30/06/2010 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Jersey Limited		Jersey	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
			30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Project Solutions GmbH		Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium (ex Alireal Property Management Services)		Belgique		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management International		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italy SPA		Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH		Allemagne		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy Srl		Italie		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Services Holding Italy		Italie	30/06/2010 Création	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Transaction France		France		IG	95,91%	95,91%
BNP Paribas Real Estate Valuation France		France		IG	100,00%	100,00%
Cabinet Claude Sanchez		France	31/12/2009 Cession			
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
F C Ingénierie et Promotion Immobilière		France		IG	100,00%	100,00%
Immobilier des Bergues		France		IG	100,00%	100,00%
Partner's & Services		France		IG	100,00%	100,00%
SA Gerer		France	30/06/2010 Cession			
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
SA Muñier Hispania		Espagne	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
SARL Pyrolex		Luxembourg	30/06/2009 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA		Espagne		IG	100,00%	100,00%
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France		France		IG	100,00%	100,00%
SAS BRSI		France	31/12/2009 Cession			
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
SAS Cristollemme de Participations		France	30/06/2010 < seuls			
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
SAS Multi Vest (France) 4		France	30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
SAS Newport Management		France		IG	100,00%	100,00%
S.C BNP Paribas Real Estate Advisory S.A		Roumanie	30/06/2010	IG	88,00%	88,00%
			30/06/2009 Creation	IG	78,00%	78,00%
Sesame Conseil SAS		France	30/06/2010 Acquisition	IG	95,25%	95,25%
SNV Lot 2 Porte d'Asnières		France	30/06/2010 < seuls			
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
			30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
SRL Via Crespi 26		Italie	30/06/2009 Franchissement de seuls	IG	100,00%	100,00%
Tasaciones Hipotecarias SA		Espagne		IG	100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
<b>Corporate and Investment Banking</b>						
<b>France</b>						
BNP Paribas Arbitrage		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France		France		IG	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies		France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Strategies Actions		France		IG	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS France		France	30/06/2009 Fusion			
Harewood Asset Management		France		IG	100,00%	100,00%
Lafitte Participation 22		France	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
Paribas Dérivés Garantés Snc		France		IG 3	100,00%	100,00%
Parifrance		France		IG	100,00%	100,00%
SAS Esomnet		France		IG	100,00%	100,00%
SAS Paribas		France		IG	100,00%	100,00%
Talibout Participation 3		France		IG	100,00%	100,00%
<b>Europe</b>						
Alleray	1	Luxembourg	30/06/2010	IG	100,00%	53,43%
			30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	53,43%
Argance	1	Luxembourg	30/06/2009	IG	100,00%	53,43%
			30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
Astir BV	1	Pays-Bas	30/06/2009	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Ireland		Irlande		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV		Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Investments Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas CMG Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Limited		Chypre		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance PLC		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fortis Funding (ex Fortis Luxembourg Finance SA)	1	Luxembourg	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
			30/06/2009 Acquisition	IG	100,00%	74,93%
BNP Paribas Luxembourg SA		Luxembourg	30/06/2010 Cession partielle	IG	100,00%	53,43%
			30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Suisse SA		Suisse		IG	99,99%	99,99%
BNP Paribas UK Holdings Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP PLUK Holding Limited		Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas ZAO		Russie		IG	100,00%	100,00%



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Europe (suite)</b>					
Callux SARL	Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	Cession partielle IG	60,00% 60,00%	32,06% 60,00%
Camomile Asset Finance (N°5) Partnership	1 Royaume-Uni	30/06/2010 31/12/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Camomile Investments UK Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition IG	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Capstar Partners Limited	Royaume-Uni	30/06/2010	< seuls IG	100,00%	100,00%
Dalgamo	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	53,43% 53,43%
DBFM Scholen Van Morgen	1 Belgique	30/06/2010	Création IP	37,50%	35,12%
Delvino	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	53,43% 53,43%
Eris Investissements	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	53,43% 53,43%
Euraussie Finance SARL	Luxembourg	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
FB Energy Trading S.a.R.L.	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fidex Holding	Royaume-Uni	30/06/2010 31/12/2009	IG Franchissement de seuls	100,00% 100,00%	100,00% 100,00%
Fortis Film Fund SA	1 Belgique	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis International Finance (Dublin)	1 Irlande	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis International Finance Luxembourg SARL	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis Park Lane Ireland Limited	1 Irlande	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis PF Investments (UK) Limited	1 Royaume-Uni	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis Proprietary Investment Ireland Limited	1 Irlande	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis Yatirim Menkul Değerler AS	1 Turquie	30/06/2010 30/06/2009	ME 2 Acquisition	100,00% 100,00%	70,52% 70,52%
FScholen - Groupe	1 Belgique	30/06/2010	Création IP	50,00%	46,83%
G I Finance	1 Irlande	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Harewood Holdings Limited Landspire Limited	Royaume-Uni Royaume-Uni	30/06/2010	IG IG	100,00% 100,00%	100,00% 100,00%
Mermez Jet Finance	1 Espagne	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Money Alpha	1 France	30/06/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Money Beta	1 France	30/06/2010 31/12/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	Cession partielle IG	100,00% 100,00%	53,43% 53,43%
Pattison	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	53,43% 53,43%
Presbitt Left Village	1 Belgique	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	ME 2 70,06%	52,50% 52,50%
Quainton Funding SARL	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	53,43% 53,43%
Tabor Funding	1 Luxembourg	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	53,43% 53,43%
Upper Hatch Securities Limited	1 Irlande	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Ulexam Limited	Irlande	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Ulexam Logistics Limited	Irlande	30/06/2010 30/06/2009	IG Franchissement de seuls	100,00% 100,00%	100,00% 100,00%
Vatry Reinsurance Limited	Irlande	30/06/2010	IG 4	100,00%	100,00%
<b>Amériques</b>					
ACG Capital Partners LLC	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	ME 50,00% ME 50,00%	50,00% 37,47%
ACG Investment Capital Partners LLC	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	ME 50,00% ME 50,00%	50,00% 37,47%
Banexi Holding Corporation	Etats-Unis	30/06/2010	Franchissement de seuls	IG 100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brazil	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp (ex FB Energy Canada Corp)	1 Canada	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
BNP Paribas Energy Trading GP (ex Fortis Energy Marketing & Trading GP)	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Mortgage Corporation	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Prime Brokerage International Limited	Iles Cayman	30/06/2009	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	< seuls	IG 100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Camomile Alzette Investments (UK) Limited	1 Iles Cayman	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Camomile Canopia Trading (UK) Limited	1 Iles Cayman	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Camomile Pearl (UK) Limited	1 Iles Cayman	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Camomile Ulster Investments (UK) Limited	1 Iles Cayman	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
CF Leasing Limited	1 Bermudes	30/06/2010 30/06/2009	ME 2 Acquisition	50,00% ME 2	51,67% 51,97%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Amériques (suite)</b>					
CooperNeff Group Inc.	Etats-Unis	31/12/2009 30/06/2009	Dissolution Acquisition	IG 100,00%	100,00%
Fortis Ilico	1 Iles Cayman	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%
FB Energy Holdings LLC	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
FB Funding Company	1 Canada	31/12/2009 30/06/2009	Cession Acquisition	IG 100,00%	74,93%
FB Holdings Canada Corp	1 Canada	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
FB Transportation Capital LLC	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
FBC Limited	1 Bermudes	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,68% 74,93%
Fortis Capital Corporation	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	IG 100,00%	100,00% 74,93%
Fortis Capital (Canada) Limited	1 Canada	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition complémentaire	IG 100,00%	89,97%
Fortis Clearing Americas LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 30/06/2009	Cession Acquisition	IG 100,00%	74,93%
Fortis (USA) Financial Markets LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 30/06/2009	Dissolution Acquisition	IG 100,00%	74,93%
Fortis Financial Services LLC	1 Etats-Unis	31/12/2009 30/06/2009	Fusion Acquisition	IG 100,00%	74,93%
Fortis Funding LLC	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis Prime Fund Solutions (USA) LLC	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	< seuls Acquisition	100,00% 100,00%	74,93% 74,93%
Fortis Proprietary Capital Inc.	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	IG 100,00%	100,00% 74,93%
Fortis Securities LLC	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	IG 100,00%	100,00% 74,93%
French American Banking Corporation - F.A.B.C.	Etats-Unis	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG 100,00%	100,00%
FSI Holdings Inc.	1 Etats-Unis	30/06/2010 30/06/2009	Acquisition complémentaire Acquisition	IG 100,00%	100,00% 74,93%
Harewood Asset Management (US) Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Innocap Investment Management Inc.	Canada	30/06/2010	ME	25,00%	25,00%
Paribas North America	Etats-Unis	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brazil	30/06/2010	ME	50,00%	49,40%
RFH Limited	1 Bermudes	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	100,00% 100,00%	49,40% 37,39%
TCG Fund I, L.P.	1 Iles Cayman	30/06/2010 31/12/2009	IG Création	99,66% 100,00%	74,68% 74,68%
Textainer Marine Containers Limited	1 Bermudes	30/06/2010 30/06/2009	ME Acquisition	25,00% 18,73%	18,73% 18,73%
<b>Asie - Océanie</b>					
BNP Equities Asia Limited	Malaisie	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Pacific (Australia) Limited	Australie	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas (China) Limited	Chine	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited	Singapour	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas India Solutions Private Limited	Inde	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Japan Limited	Japon	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited	Japon	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Asia) Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities India Private Limited	Inde	30/06/2010 30/06/2009	IG Création	100,00% 67,16%	67,16% 67,16%
BNP Paribas Securities (Japan) Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited	Taiwan	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Korea Company Limited	Corée du Sud	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Limited	Singapour	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services (Hong-Kong) Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
BPP Holdings Pte Limited	Singapour	30/06/2010 31/12/2009	IG Franchissement de seuls	100,00% 100,00%	100,00% 100,00%
Calesial Hong Kong Limited (ex BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong) Limited)	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
Paribas Asia Equities Limited	Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonésie	30/06/2010	IG	100,00%	99,99%
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie	30/06/2010	IG	99,00%	99,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>					
54 Lombard Street Investments Limited	Royaume-Uni	30/06/2010	IG		
2009 Koala Finance - MSN 36742	France	30/06/2010	IG		
Alandes BV	1 Pays-Bas	30/06/2010 30/06/2009	IG Acquisition	IG 3	3
Alcra Finance PLC	Irlande	30/06/2010	IG		
APAC Finance Limited	Nouvelle Zélande	30/06/2010	IG		
APAC Investments Limited	Nouvelle Zélande	30/06/2010	IG		
APAC NZ Holdings Limited	Nouvelle Zélande	30/06/2010	IG		
Aquarius Capital Investments Limited	Irlande	30/06/2010	IG		
ARV International Limited	Iles Cayman	30/06/2010	IG		
Austin Finance	France	30/06/2010	IG		
Black Kite Investment Limited	Irlande	30/06/2010 31/12/2009	IG Création		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Complex Fundo Investment Multimercado	Brazil	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Emissions und Handel GmbH	Allemagne	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Finance Inc.	Etats-Unis	30/06/2010	IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG		

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.  
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.  
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.  
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
<b>Structures Ad Hoc (suite)</b>					
BNP Paribas Proprietary Fundo de Investimento Multimercado (ex Memphis Multimercado Fundo de Investimento)	Bresil	30/06/2010	IG		
		30/06/2009	Franchissement de seuils	IG	
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapour	30/06/2009	< seuils		
Bougainville BV	Pays-Bas		IG		
Compagnie Financière de la Porte Neuve SA (ex Royal Neuve IV Sarl)	Luxembourg		IG		
Crisps Limited	Iles Cayman	30/06/2010	Dissolution		
		30/06/2009	Dissolution	IG	
Epping Funding Limited	Iles Cayman		IG		
Epsom Funding Limited	Iles Cayman		IG		
Fidex PLC	Royaume-Uni		IG		
Financière Paris Haussmann	France		IG		
Financière Talbot	France		IG		
Fintrack Bayamo	France	30/06/2009	Fusion		
Fintrack Foehn	France	30/06/2009	Fusion		
Fintrack Sirocco	France	30/06/2010		IG	
		31/12/2009	Acquisition	IG	
		30/06/2010	< seuils		
Global Liberté	Irlande	30/06/2009		IG	
Grenache et Cie SNC	Luxembourg		IG		
Harewood Investments N°2 à 4 Limited	Royaume-Uni		IG		
Harewood Investments N°5 Limited	Iles Cayman		IG		
Henaross Pty Limited	Australie	30/06/2010	< seuils		
		30/06/2009		IG	
Highbridge Limited	Iles Cayman	30/06/2009	Deconsolidation		
Ilad Investments PLC	Irlande		IG		
Laffite Participation 2	France	31/12/2009	Fusion		
		30/06/2009		IG	
Laffite Participation 10	France	30/06/2009	Fusion		
Laffite Participation 12	France	30/06/2009	Fusion		
Leverage Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas		IG		
Liquidity Limited	Iles Cayman	30/06/2010	Franchissement de seuils	IG	
Lisia I Limited	1	Jersey	30/06/2010	Dissolution	
			30/06/2009	Acquisition	IG
Lock-In Global equity Limited	Iles Cayman	30/06/2009	Dissolution		
Marc Finance Limited	Iles Cayman		IG		
Muscat Investments Limited	Jersey	30/06/2009	Deconsolidation		
Omega Capital Investments Plc	Irlande		IG		
Omega Capital Europe PLC	Irlande		IG		
Omega Capital Funding Limited	Irlande		IG		
Optichamps	France		IG		
Pantlaye Pty Limited	Australie	30/06/2010	< seuils		
		30/06/2009		IG	
Participations Opéra	France		IG		
Reconfiguration BV	Pays-Bas	30/06/2010	Création		
		30/06/2010		IG	
Renaissance Fund III	Japon	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
		30/06/2010		IG	
Renaissance Fund IV	Japon	31/12/2009	Franchissement de seuils	IG	
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne		IG		
Robin Flight Limited	Irlande		IG		
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg		IG		
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg		IG		
Royale Neuve Investments	Luxembourg	30/06/2010		IG	
		31/12/2009	Création	IG	
SAS China Jenna Finance 1 à 3	France		IG		
SAS China Lucie Finance 1 à 3	France		IG		
SAS China Marie Finance 1 et 2	France		IG		
SAS China Newline Finance 1 à 4	France		IG		
SAS 2007 Panda Finance 2	France		IG		
SAS 2008 Marie Finance	France		IG		
SAS 2008 Newline Finance 5	France		IG		
SAS 2008 Panda Finance 6	France		IG		
SAS 2008 Panda Finance 7	France		IG		
SAS 2008 Panda Finance 11	France		IG		
SAS China Samantha Finance 1 à 10	France		IG		
SAS Eca 1 à 3	France		IG		
SAS Financière des Italiens	France		IG		
SAS Swan 1	France		IG		
SAS Swan 2	France		IG		
SAS Swan 3	France		IG		
Scaldis Capital (Ireland) Limited	1	Irlande	30/06/2010		
			30/06/2009	Acquisition	IG
Scaldis Capital Limited	1	Jersey	30/06/2010		
			30/06/2009	Acquisition	IG 3
Scaldis Capital LLC	1	Etats-Unis	30/06/2010	Franchissement de seuils	IG 3
Singapore Emma Finance 1 SAS	France		IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS	France		IG		
SNC Atargatis	France		IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens	France		IG		
SNC Compagnie Investissement Opéra	France		IG		
SNC Méditerranée	France		IG		
Sunny Funding Limited	Iles Cayman		IG		
Swallow Flight Limited	Irlande		IG		
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis		IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande		IG		
<b>Autres Activités</b>					
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital)</b>					
Cobema	Belgique		IG	100.00%	100.00%
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg		IG	96.85%	96.85%
Erbe	Belgique		ME	47.01%	47.01%

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% Intérêt
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital) (suite)</b>					
FCM Private Equity II SL	1	Espagne	31/12/2009	Cession	
			30/06/2009	Acquisition	IG 71,77%
FCM Private Equity SL	1	Espagne	30/06/2010	< seuils	
			30/06/2009	Acquisition	IG 99,68%
Fondo Nazca I FCR	1	Espagne	30/06/2010	Dissolution	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Fondo Nazca II FCR	1	Espagne	31/12/2009	Cession	
			30/06/2009	Acquisition	IG 99,02%
Fortis Private Equity Asia Fund SA	1	Belgique	30/06/2010	< seuils	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Fortis Private Equity Belgium NV	1	Belgique	30/06/2010		IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	1	Belgique	30/06/2010		IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Fortis Private Equity France Fund	1	France	30/06/2010		IG 99,91%
			30/06/2009	Acquisition	IG 99,91%
Fortis Private Equity France SAS	1	France	30/06/2010	< seuils	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Fortis Private Equity Management NV	1	Belgique	30/06/2010	< seuils	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	1	Belgique	30/06/2010		IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Gepeco	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Nazca Capital S.G.E.C.R. SA	1	Espagne	31/12/2009	Cession	
			30/06/2009	Acquisition	IG 70,00%
Nazca Directorships I, S.L.	1	Espagne	31/12/2009	Cession	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Nazca Directorships II, S.L.	1	Espagne	31/12/2009	Cession	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Nazca Directorships III, S.L.	1	Espagne	31/12/2009	Cession	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Nazca Inversiones SA	1	Espagne	30/06/2010	< seuils	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Paribas Participations Limitee	Canada		IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation</b>					
Ejesur	Espagne		IG	100,00%	100,00%
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire	France		IG	100,00%	100,00%
SAS Noria	France		IG	100,00%	100,00%
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France		IG	100,00%	100,00%
Artin Participation 5	France		IG	100,00%	100,00%
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales</b>					
Adi Immo	Luxembourg		IG	4	100,00%
BNL International Investment SA	Luxembourg		IG	100,00%	100,00%
BNL Multiservizi SRL	Italie		ME	2	100,00%
BNP Paribas Home Loan Covered Bonds	France		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	31/12/2009	Cession		
		30/06/2009		IG 4	100,00%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas		IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc		IG	100,00%	96,67%
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France		ME	50,00%	50,00%
BNP Paribas Public Sector	France	30/06/2010		IG	100,00%
		30/06/2009	Création	IG	100,00%
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	30/06/2010		IG 4	100,00%
		31/12/2009	Création	IG 4	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Limited	Royaume-Uni		IG	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France		IG	100,00%	100,00%
Fimagen Holding SA	1	France	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 74,93%
Financière BNP Paribas	France		IG	100,00%	100,00%
Financière du Marché Saint Honoré	France		IG	100,00%	100,00%
Fintrimo SA	1	Belgique	30/06/2010	< seuils	
			30/06/2009	Acquisition	ME 50,00%
Fortis Bank Reinsurance SA	1	Luxembourg	30/06/2010		IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Fortis Epargne Retraite	1	France	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 69,99%
Fortis Money Short Term Fund	1	France	30/06/2010	Acquisition complémentaire	IG 99,77%
			31/12/2009	Acquisition	IG 100,00%
GeneralCorp 10	1	Luxembourg	30/06/2010		IG 4
			31/12/2009	Acquisition	IG 4
Generale Bank Prof II NV	1	Pays-Bas	31/12/2009	Dissolution	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Generale Belgian Finance Cy Limited	1	Hong-Kong	30/06/2010		IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Gentfinance International SA	1	Belgique	30/06/2010	< seuils	
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Groupeement Auxiliaire de Moyens	France		IG	100,00%	100,00%
Internax Bank	1	Luxembourg	30/06/2010	Cession	
			30/06/2009	Acquisition	ME 25,00%
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg		ME	2	100,00%
Montag & Caldwell Inc.	1	Etats-Unis	30/06/2010		IG 100,00%
			30/06/2009	Acquisition	IG 100,00%
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier	France		IG	100,00%	100,00%
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	30/06/2010	Cession partielle	IG 100,00%	53,43%
			30/06/2009	Acquisition	IG 99,99%
Postbank Ireland Limited	1	Irlande	30/06/2010		ME 50,00%
			30/06/2009	Acquisition	ME 50,00%
Sagip	Belgique		IG	100,00%	100,00%
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France		IG	100,00%	100,00%
Société Orbaisienne de Participations	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Bail	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises	France		IG	100,00%	100,00%
UCB Localball Immobilier	France		ME	2	100,00%
Vermor Investissements (Groupe)	France		ME	40,00%	50,00%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière  
1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.  
2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.  
3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.  
4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)</b>						
Wa Pei Finance Company Limited	1 Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%	
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
Wa Pei Properties Limited	1 Hong-Kong	30/06/2010	IG	100,00%	74,93%	
		30/06/2009	Acquisition	IG	100,00%	74,93%
<b>Structures Ad Hoc</b>						
BNP Paribas Capital Trust I LLC 1 - 3 - 4 - 6	Etats-Unis		IG			
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis		IG			
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis		IG			
Park Mountain Lease 2008-I BV	1 Pays-Bas	31/12/2009	Dissolution	IG		
		30/06/2009	Acquisition	IG		
Vela Mortgages SRL	Italie		IG			
<b>Kleppier</b>						
Amanda Storsenter AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Anpartsselskabet AF	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Arcof Group AS	Slovaquie		IG	100,00%	51,61%	
Arken Drift AS	Norvege		IP	49,90%	14,45%	
Arken Holding AS	Norvege	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Asane Storsenter DA	Norvege		IP	49,90%	14,45%	
Bestes	Republique Tchèque		IG	100,00%	51,61%	
BPSA 10	Portugal	30/06/2009	Fusion			
Braum's Galleri APS	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Bryggen, Vejle AS	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Camato AS	Norvege	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Capucine BV	Pays-Bas		IG	100,00%	51,61%	
Carre Jaude 2	France		IG	100,00%	51,61%	
Clivia SPA	Italie		IP	50,00%	25,81%	
Corvin Retail	Hongrie		IG	100,00%	51,61%	
Detailhandelshuset i Hyllinge AB	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Down Town Drift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Duna Plaza Offices z.o.o	Hongrie		IG	100,00%	51,61%	
Ejendomselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark		IP	50,00%	14,48%	
Entertainment Plaza	Republique Tchèque		IG	100,00%	51,61%	
Entrepreneurskabet AF	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Allum	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Borlange Kopcenter	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Centrum Vasterort	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Centuminvest	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Emporia	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Hagby Centrum	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Lantmateribacken	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Marienberg Centrum	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Molsdal Centrum	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Oeverby KolCentrum	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB P Akanten	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB P Brodalen	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB P Porthalla	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Solentuna Centrum	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Uddevallatorpet	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Fastighets AB Viskaholm	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Farmandstredet ANS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Farmandstredet Eiendom AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Farmandstredet Drift AS	Norvege	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Fayesgate 7 Eiendom AS	Norvege	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Fields Copenhagen I/S	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Field's Eier I APS	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Field's Eier II APS	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Galeriies Draconees	France		IG	100,00%	51,61%	
Galleria Commerciale Il Destiero SRL	Italie	30/06/2010	IP	50,00%	25,81%	
		31/12/2009	Acquisition	IP	50,00%	25,60%
Gryttingen Nya AB	Suede		IG	64,79%	18,76%	
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Gulskogen Senter ANS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Hamar Panorama AS	Norvege	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Hamar Storsenter AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Hamar Storsenterdrift AS	Norvege	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Holmen Senterdrift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Hovlandbanen AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
ICD SPA	Luxembourg	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	51,76%
Immo Daufand	France		IG	100,00%	43,41%	
		30/06/2010		IG	71,30%	36,80%
Immobilierie Gallerie Commercial S. p. A.	Italie	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	71,30%	35,61%
		30/06/2009		IP	50,00%	25,88%
K2 Fund	Italie		IP	85,00%	43,87%	
Karl Johansgate 16 AS	Norvege	30/06/2010	Cession			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Kleiveiro Imobiliaria SA	Portugal	30/06/2010	< seuls			
		30/06/2009		IG	100,00%	51,76%
Klekar Italia SPA	Italie		IG	100,00%	42,84%	
Klementine BV	Pays-Bas	30/06/2010	IG	100,00%	51,61%	
		31/12/2009	Creation	IG	100,00%	51,21%
Klefin Italia SPA	Italie		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Corvin	Hongrie		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Creteil	France		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier CZ SRO	Republique Tchèque		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Galeria Krakow	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Galeria Poznan	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Krakow SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Larissa Limited	Grèce		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Lublin	Pologne		IG	100,00%	51,61%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Kleppier (suite)</b>						
Kleppier Luxembourg	Luxembourg		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Matera	Italie		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Meteoros	Luxembourg		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Nordica BV	Pays-Bas		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Pizen	Republique Tchèque		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Poznan SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Rybnik	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Sadyba SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Sosnowiec	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Tourville	France		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Trading Energia Koreskedelmi es Szolgáltato KFT	Hongrie		IG	100,00%	51,61%	
Kleppier Warsaw Sp z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Krokadrelva Senterdrift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
KS Down Town Senter	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
KS Down Town Senter II	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
KS Market	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Kvadrat Drift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
La Marquayssonne	France	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	27,76%
Les Boutiques de Saint Maximin	France		ME	42,50%	21,93%	
Lille Eiendom AS	Norvege		IG	66,00%	19,11%	
Lokketangen Torv AS	Norvege	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Masscenter Torp AB	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Metro Drift AS	Norvege	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Metro Senter ANS	Norvege		IP	50,00%	14,48%	
Mitt i City i Karlstad FAB	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Molsdal Centrum Byggnads FAB	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Mosseporten Drift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Movement Poland SA	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Nerstrand AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Nerstrand Drift AS	Norvege	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Noblespecialiste	France	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	27,76%
Nordahl ANS	Norvege		IP	50,00%	14,48%	
Nordbyen Senterforening AS	Norvege		IG	69,20%	20,04%	
Nordica Holdco AB	Suede		IG	56,00%	28,95%	
Norsk Automadrift AS	Norvege	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
North Man Suede AB	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Novak Eiendom AS	Norvege	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Okern Eiendom ANS	Norvege		IP	50,00%	14,48%	
Okern Holding AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Okern Sentrum ANS	Norvege		IP	50,00%	14,48%	
Okern Sentrum AS	Norvege		IP	50,00%	14,48%	
Okern Sentrum Drift AS	Norvege	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Os Alle 3 AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Os Alle Drift AS	Norvege	30/06/2010	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	29,04%
Ostfaldhallen Drift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
Partille Lexby AB	Suede		IG	100,00%	28,95%	
Pilsen Plaza	Republique Tchèque		IG	100,00%	51,61%	
Progest	France		IG	100,00%	51,61%	
Prosjektelskabet af 10.04.2001 APS	Danemark		IG	100,00%	28,95%	
Restorens	France	31/12/2009	Fusion			
		30/06/2009		IG	100,00%	27,76%
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
SA Cinema de l'Esplanade	Belgique		IG	100,00%	51,61%	
SA Compagnie Immobiliere du Brabant Wallon - Colmitra	Belgique		IG	100,00%	51,61%	
SA Firascente	Portugal	31/12/2009	Dissolution			
		30/06/2009		IG	100,00%	51,76%
SA Fonciere de Louvain la Neuve	Belgique		IG	100,00%	51,61%	
SA Galeria Parque Nascente - Exploracao de espacios comerciais	Portugal		IG	100,00%	51,61%	
SA Gandabrico - Comercio de produtos e artigos de bricolage	Portugal		IG	100,00%	51,61%	
SA Klecar Foncier Espana	Espagne		IG	100,00%	42,84%	
SA Klecar Foncier Iberica	Espagne		IG	100,00%	42,84%	
SA Klego Portugal	Portugal		IP	50,00%	25,81%	
SA Klelou Imobiliaria	Portugal		IG	100,00%	51,61%	
SA Klementino	Portugal		IG	100,00%	51,61%	
SA Klenod Imobiliaria	Portugal		IG	100,00%	51,61%	
SA Kleppier	France		IG	55,7%	51,61%	
SA Kleppier Athlon AE	Grèce		IG	100,00%	42,84%	
SA Kleppier Foncier Makedonia	Grèce		IG	100,00%	42,84%	
SA Kleppier NEA Ekarpia AE	Grèce		IG	100,00%	42,84%	
SA Kleppier Peribola Patras AE	Grèce		IG	100,00%	42,84%	
SA Kleppier Portugal SGPS	Portugal		IG	100,00%	51,61%	
SA Kleppier Vallaces	Espagne		IG	100,00%	51,61%	
SA Kleppier Winax	Espagne		IG	100,00%	51,61%	
SA Kletel Imobiliaria	Portugal		IG	100,00%	51,61%	
SA Place de Tacuall	Belgique		IG	100,00%	51,61%	
SA Poznan Plaza	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
SA Reze Sud	France		ME	15,00%	7,74%	
SA Sadyba Center	Pologne		IG	100,00%	51,61%	
Sandens Drift AS	Norvege		IG	100,00%	28,95%	
SARL Belvedere Invest	France		IG	75,00%	38,71%	
SARL Bois des Fenêtres	France		ME	20,00%	10,32%	
SARL Csepel 2002	Hongrie		IG	100,00%	51,61%	
SARL Debrecen 2002</						



Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt	
<b>Klépierre (suite)</b>						
SARL Etie Kappa	Italie	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	51.76%	
SARL Forwing	France	30/06/2009	IG	90.00%	46.45%	
SARL Galleria Commerciale Assago	Italie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Galleria Commerciale Cavallino	Italie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Galleria Commerciale Collegno	Italie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Galleria Commerciale Klépierre	Italie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Galleria Commerciale Soravalle	Italie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Galleria Commerciale Solbiate	Italie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Gyor 2002	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Holding Klége	Luxembourg		IP	50.00%	25.81%	
SARL Immobiliare Magnolia	Luxembourg	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	51.76%	
SARL Kanizsa 2002	Hongrie	30/06/2009	IG	100.00%	51.61%	
SARL Kapovar 2002	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Miskolc 2002	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Novate	Luxembourg	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	51.76%	
SARL Nyiregyhaza Plaza	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Proréal	France		IG	51.00%	26.32%	
SARL Szeged Plaza	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Szolnok Plaza	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Uj Alba	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SARL Zalaszegszög Plaza	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	
SAS CB Pierre	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Cecobil	France		IP	50.00%	25.81%	
SAS Cecoville	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Centre Jauze Clermont	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Holding Gondomar 1	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Holding Gondomar 3	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Holding Gondomar 4	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS KLE 1	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Kle Projet 1	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Kle Projet 2	France	30/06/2009 Fusion	IG	100.00%	51.61%	
SAS Klocapnor	France		IG	100.00%	43.41%	
SAS Klocar Participations Italie	France		IG	83.00%	42.84%	
SAS Klemurs	France		IG	84.00%	43.35%	
SAS Klépierre Finance	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Klépierre Participations et Financements	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Klépierre Pologne	Pologne		IG	100.00%	51.61%	
SAS LP7	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Odysseum Place de France	France		IP	50.00%	25.81%	
SAS Osval - Société d'aménagement et de valorisation de la Gare Saint-Lazare	France		IG	100.00%	51.61%	
SAS Vannes Couleme	France		IG	100.00%	51.61%	
SC Centre Bourse	France		IG	100.00%	51.61%	
SCI Acheres 2000	France		ME	30.00%	15.48%	
SCI Albert 31	France		IG	100.00%	42.84%	
SCI Aulnes Développement	France		IP	50.00%	13.16%	
SCI Bassin Nord	France		IP	50.00%	25.81%	
SCI Beausevan	France		IG	100.00%	42.84%	
SCI Begles Papin	France		IG	100.00%	51.61%	
SCI Besançon Chalzeule	France		IG	100.00%	51.61%	
SCI Champs de Mais	France		ME	40.00%	20.64%	
SCI Champs des Haies	France		IG	60.00%	30.97%	
SCI Combault	France		IG	100.00%	51.61%	
SCI Des Dunes	France		IP	50.00%	25.81%	
SCI Des Salines	France		IP	50.00%	25.81%	
SCI Du Plateau	France		ME	30.00%	12.52%	
SCI Edamazy	France	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	74.05%	
SC Société des Centres d'Oc et d'Oil - SCOO	France		IG	100.00%	74.05%	
SCI Girardin	France		IP	33.40%	17.24%	
SCI Haies Hautes Pommerale	France		IG	53.00%	27.35%	
SCI Immobilière de la Pommerale	France		IP	50.00%	25.81%	
SCI La Française	France		IP	50.00%	25.81%	
SCI La Plaine du Moulin à vent	France		IP	50.00%	25.81%	
SCI La Rive	France		IG	47.30%	24.41%	
SCI La Rocado	France		ME	38.00%	19.61%	
SCI La Rocado Ouest	France		ME	37.63%	19.42%	
SCI La Roche Invest	France		IG	100.00%	51.61%	
SCI LC	France		IG	60.00%	18.58%	
SCI Le Grand Pré	France		IG	60.00%	30.97%	
SCI Le Mail	France		IG	60.00%	30.97%	
SCI Empert	France		ME	15.00%	7.74%	
SCI Les Bas Champs	France		IP	50.00%	25.81%	
SCI Les Boutiques d'Osny	France		IG	67.00%	19.75%	
SCI Maximeuble	France		IG	100.00%	51.61%	
SCI Nancy Bonsecours	France	30/06/2010	IG	100.00%	51.61%	
SCI Nancy Bonsecours	France	31/12/2009	Franchissement de seuls	IG	100.00%	51.21%
SCI Osny Invest	France		IG	57.12%	29.48%	
SCI Plateau des Haies	France		IG	90.00%	46.45%	
SCI Pommerale Parc	France		IG	60.00%	30.97%	
SCI Rebecca	France		IG	70.00%	36.13%	
SCI Saint Maximin Construction	France		IG	55.00%	28.39%	
SCI Sandri-Rome	France		ME	15.00%	7.74%	
SCI Secovalde	France		IG	55.00%	28.39%	
SCI Sogegamar	France		ME	33.12%	17.09%	
SCI Valdebac	France	30/06/2010	Création	IG	55.00%	28.39%
SCS Begles Arcins	France	30/06/2010	IG	52.00%	26.84%	
SCS Begles Arcins	France	31/12/2009	Acquisition complémentaire	IG	52.00%	26.92%
SCS Klocar Europe Sud	France		IG	83.00%	42.84%	
SCS Ségécé	France		IG	100.00%	51.61%	
Ségécé Ceska Republika	Republique Tchèque		IG	100.00%	51.61%	
Ségécé Espana	Espagne		IG	100.00%	51.61%	
Ségécé Hellas Real Estate Management	Grèce		IG	100.00%	51.61%	
Ségécé India Private Limited	Inde		IG	100.00%	51.61%	
Ségécé Italia	Italie		IG	100.00%	51.61%	
Ségécé Magyarorszag	Hongrie		IG	100.00%	51.61%	

Dénomination	Pays	Mouvement de périmètre	Méthode	% contrôle	% intérêt
<b>Klépierre (suite)</b>					
Ségécé Polska	Pologne		IG	100.00%	51.61%
Ségécé Portugal	Portugal		IG	100.00%	51.61%
Ségécé Slovensko sro	Slovaquie		IG	100.00%	51.61%
Senterdrift Asane Senter AS	Norvege		IP	49.90%	14.45%
Sjosiden AS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Sjosiden Drift AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Skarer Stormarked AS	Norvege	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	29.04%
SNC Angoumars	France	30/06/2009	IG	100.00%	51.61%
SNC Foncière Saint Germain	France	30/06/2009	IG	100.00%	51.61%
SNC Galax	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Général Leclerc 11-11bis Lovallols	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Jardins des Princes à Boulogne Billancourt	France		IG	100.00%	51.61%
SNC KC 1 à 12	France		IG	100.00%	42.84%
SNC KC20	France		IG	100.00%	42.84%
SNC Kleber la Perouse	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Klocar France	France		IG	83.00%	42.84%
SNC Klépierre Conseil	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Kletransactions	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Le Barjac Victor	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Le Havre Lafayette	France		IP	50.00%	25.81%
SNC Le Havre Vauban	France		IP	50.00%	25.81%
SNC Parc de Coquelles	France		IP	50.00%	25.81%
SNC Pasteur	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Soccoentre	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Sodevac	France		IG	100.00%	51.61%
SNC Sodrev	France	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	27.76%
Société civile pour la location du centre commercial régional de Creteil SOLOREC	France	30/06/2009	IG	80.00%	41.29%
Société des Centres Toulousains	France	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	74.12%
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	30/06/2009	IG	100.00%	51.61%
Stavanger Storsenter AS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom ASA	Norvege		IG	100.00%	28.90%
Steen & Strom CenterDrift AS	Danemark		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Centerudvikling IV AS	Danemark		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Centerudvikling V AS	Danemark		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Centerudvikling VI AS	Danemark		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Centerudvikling VII AS	Danemark		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Danmark AS	Danemark		IG	100.00%	28.90%
Steen & Strom Drammen AS	Norvege	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Drift AS	Norvege	30/06/2009	IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Eiendomsforvaltning AS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Holding AB	Suede		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Holding AS	Danemark		IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Invest Amanda Senterdrift AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Invest AS	Norvege	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Invest AS	Norvege	30/06/2009	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Invest Gulsjøgen Senterdrift AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Invest Lillestrom Senterdrift AS	Norvege	30/06/2009	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Invest Lillestrom Torv AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Invest Markedet Drift AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Narvik AS	Norvege	30/06/2010 Cession	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Norge AS	Norvege	30/06/2009	IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Norviges Storsle Senterkjede AS	Norvege	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom SenterService AS	Norvege	30/06/2009	IG	100.00%	28.95%
Steen & Strom Stavanger Drift AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Steen & Strom Sverige AB	Suede	30/06/2009	IG	100.00%	28.95%
Storm Holding Norways AS	Norvege		IG	100.00%	28.90%
Stovner Senter AS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Stovner Senter Holding AS	Norvege	31/12/2009 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Stovner Senterdrift AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%
Svenor AS	Norvege	30/06/2009	IG	100.00%	28.95%
Tillettorgel Drift AS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Tonbyen Drift AS	Norvege		IG	38.00%	11.00%
Tonbyen Senter AS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Tonbyen Utvikling AS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Tonbyen Lillestrom ANS	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Vastra Torp Mark AB	Suede		IG	100.00%	28.95%
Vinterbro Senter DA	Norvege		IG	100.00%	28.95%
Vinterbro Eiendomsdrift AS	Norvege	30/06/2010 Fusion	IG	100.00%	29.04%

\* Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000/03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière

- 1 - Ventilation des activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas dans les métiers et pôles du groupe BNP Paribas.
- 2 - Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
- 3 - Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
- 4 - Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



#### 4.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

- **Regroupement d'entreprise réalisé au premier semestre 2010**

- Antin Epargne Pension

Le 30 avril 2010, BNP Paribas Assurance a finalisé le rachat de Dexia Epargne Pension, filiale du groupe Dexia spécialisée dans l'assurance-vie haut de gamme. L'offre de cette société, destinée aux partenaires bancaires et aux conseillers en gestion de patrimoine indépendants, sera commercialisée sous le nom de "Antin Epargne Pension", qui se substitue à celui de "Dexia Epargne Pension". Consolidée par intégration globale dès le 30 juin 2010, la contribution aux résultats semestriels du Groupe de Antin Epargne Pension n'est pas significative.

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros		
				Prix d'acquisition	Impact sur la trésorerie	Total bilan à la date d'acquisition (1)
Antin Epargne Pension	Investment Solution	France	100%	7	65	4 473

(1) Données provisoires en valeur de marché ou en équivalent

- **Regroupements d'entreprises réalisés au premier semestre 2009**

- Acquisition de Fortis Banque SA (devenue BNP Paribas Fortis) et de BGL SA (devenue BGL BNP Paribas).

Au terme des protocoles d'accord conclus les 10 octobre 2008 et 8 mars 2009, BNP Paribas a procédé à l'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA par voie de quatre apports dont deux de la part de l'Etat belge et deux de la part de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg :

Ces apports ont été réalisés les 12 et 13 mai 2009. A l'issue de ces apports :

- BNP Paribas détient 74,93% du capital et des droits de vote de Fortis Banque SA (qui détient elle-même une participation de 50% du capital plus une action dans BGL SA) ainsi qu'une participation directe de 15,96% en capital et droits de vote dans BGL SA.
- L'Etat belge (à travers la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), société anonyme d'intérêt public de droit belge agissant pour le compte de l'Etat belge) détient une minorité de blocage de 25% plus une action dans Fortis Banque SA et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg détient une minorité de blocage de 34% dans BGL SA.
- L'Etat belge détient (à travers la SFPI) 9,83% du capital et 11,59% des droits de vote de BNP Paribas et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg détient 0,99% du capital et 1,17% des droits de vote de BNP Paribas. L'Etat belge s'est engagé à conserver les 88 235 294 actions BNP Paribas reçues en rémunération du premier des deux apports jusqu'au 10 octobre 2010 et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à conserver 50% des actions BNP PARIBAS reçues en rémunération de ses deux apports (soit 6 108 774 actions BNP Paribas) jusqu'au 23 octobre 2009.

Le coût d'acquisition des actions émises par Fortis Banque SA et BGL SA s'est élevé respectivement à 5 703 millions d'euros et 562 millions d'euros, y compris les frais d'acquisition, et a été déterminé sur la base des cours de l'action BNP Paribas à la date des apports soit 46,69 euros pour les titres émis le



12 mai 2009 et 45,98 euros pour les titres émis le 13 mai 2009. La description des augmentations de capital rémunérant chacun des apports figure dans la note 8.a « Evolution du capital et résultat par action ».

L'opération comporte également trois transactions réalisées à la même date que le premier apport :

- l'acquisition par Fortis Banque SA auprès de Fortis Insurance N.V. de 25% du capital plus une action de AG Insurance pour un prix de 1 375 millions d'euros ;
- la prise de participation par BNP Paribas à hauteur de 11,76% en capital (soit 200 millions d'euros) dans une société de défaisance (Royal Park Investments SA/NV, ci-après RPI), qui a procédé à l'acquisition de certains crédits structurés auprès de Fortis Banque SA pour un prix total de 11,8 milliards d'euros. Le solde du capital de RPI est détenu à hauteur de 43,53% par l'Etat belge et de 44,71% par Fortis SA/NV et Fortis N.V. A la date d'acquisition, BNP Paribas participe également à hauteur de 519 millions d'euros (soit 10% de la dette senior) au financement en dette du prix d'acquisition, dont le solde est assuré par Fortis Banque SA à hauteur de 4 891 millions d'euros en dette super senior et de 4 668 millions d'euros en dette senior (cette dernière tranche bénéficiant de la garantie à première demande de l'Etat belge).
- l'octroi par Fortis Banque SA à Fortis SA/NV d'un prêt de 1.000 millions d'euros bénéficiant de la garantie à première demande de l'Etat belge afin notamment de financer sa prise de participation au capital de RPI.

L'acquisition de Fortis Banque SA et de BGL SA permet à BNP Paribas de poursuivre le déploiement en Europe de son modèle de banque intégrée par l'adjonction de deux nouveaux marchés domestiques, la Belgique et le Luxembourg, à ses deux marchés domestiques actuels que sont la France et l'Italie.

Les activités de Fortis Banque SA et de BGL SA s'articulent autour de la banque de détail (« Retail Banking »), de la banque privée (« Private Banking »), de la gestion d'actifs (« Asset Management ») et de la banque d'entreprises (« Merchant Banking »).

- L'activité de banque de détail propose des services financiers aux particuliers, aux travailleurs indépendants, aux professions libérales et aux petites entreprises. Elle comprend un réseau de 1 064 agences et de trois millions de clients en Belgique, de 37 agences pour environ 280 000 clients au Luxembourg, ainsi que des réseaux en Pologne, en Turquie et en France. En outre, les activités postales en Belgique (Banque de La Poste) et en Irlande (Postbank) permettent à Fortis Banque SA et ses filiales de proposer un portefeuille élargi de produits par le biais de leurs réseaux postaux respectifs. Fortis Banque SA et ses filiales disposent de plus de 2000 points de vente en Europe.
- L'activité de banque privée propose des solutions intégrées et internationales de gestion d'actif et de passif à des particuliers fortunés, leurs entreprises et leurs conseillers. Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 43 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Banque SA et BGL SA sont des acteurs de premier plan dans les segments de la banque privée en Belgique et au Luxembourg et ont une position bien établie en Suisse.
- Fortis Banque SA opère essentiellement via sa filiale Fortis Investments des activités de gestion d'actifs, qui s'étendent de la gestion de portefeuille institutionnelle (« mandats ») au développement et à la gestion de fonds communs de placement (« mutual funds »). Son encours d'actifs sous gestion s'élevait à 170 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Fortis Investments est le cinquième gestionnaire d'actifs européens, hors marché monétaire.
- L'activité de banque d'entreprises propose un large éventail de produits et services financiers sur mesure aux entreprises de taille moyenne à vocation européenne, ainsi qu'aux grandes entreprises et clients institutionnels avec une attention particulière sur l'Europe et certaines régions d'Amérique du Nord et d'Asie. Fortis Banque SA dispose d'une franchise reconnue et de positions de niche intéressantes sur les marchés. L'apport de ces activités va permettre à BNP Paribas de compléter sa franchise actuelle sur ces métiers. Les activités de banque de financement et d'investissement de



Fortis Banque SA se verront appliquer les politiques de gestion du risque en vigueur chez BNP Paribas.

Le groupe BNP Paribas a procédé au retraitement du dernier bilan consolidé établis par Fortis Banque SA et BGL SA et leurs filiales respectives avant la date de leur acquisition, dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables de ces entités avec celles appliquées par le groupe BNP Paribas, et par application de la méthode de l'acquisition (« purchase accounting ») prescrite par les normes IFRS (cf. note 1.b.4 « regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition »).

Les retraitements opérés, d'un montant de -6 765 millions d'euros après effet d'impôt et en part totale ont principalement porté sur :

- les provisions pour risque de crédit spécifiques et de portefeuille, pour l'essentiel liées à des modalités d'évaluation, et les provisions pour litiges et passifs éventuels, pour un total de -2 715 millions d'euros ;
- l'évaluation des portefeuilles de crédits, de titres et des autres actifs au coût amorti ainsi que des dettes et des autres passifs au coût amorti à leur valeur de marché ou à son équivalent à la date d'acquisition (-3 293 millions d'euros) ;
- l'amortissement des survaleurs préexistantes au regroupement d'entreprises et la dépréciation de certains autres actifs incorporels (-2 526 millions d'euros), ainsi que sur une évaluation de la marque Fortis et BGL (respectivement +50 millions d'euros et +10 millions d'euros), soit au total -2 466 millions d'euros ;
- l'évaluation des opérations de marché et des placements réalisés en titres à revenu variable selon les méthodes prévalant au sein du Groupe BNP Paribas (-767 millions d'euros) ;
- les engagements sociaux (-1 595 millions d'euros), principalement pour tenir compte de la valeur des paramètres actuariels à la date de la prise de contrôle dans la mesure des engagements post emplois, et de passifs éventuels afférents aux plans de départ à la retraite ;
- l'évaluation de certains autres actifs, notamment immobiliers (+193 millions d'euros) ;
- la reconnaissance de créances fiscales notamment liées aux déficits reportables et aux différences temporaires, nette des passifs éventuels (+1 217 millions d'euros), ainsi que les effets nets d'impôts relatifs aux retraitements opérés (+2 661 millions d'euros), soit au total 3 878 millions d'euros.

Les marques Fortis et BGL ont été reconnues comme des actifs incorporels dans le cadre de l'affectation du coût d'acquisition. La valeur de la marque a été déterminée en considérant les pratiques observées pour évaluer ce type d'actif dans le secteur bancaire et par comparaison avec des banques cotées de taille comparable, en tenant compte de l'évolution récente de la notoriété de la marque Fortis et en particulier des conditions ayant conduit à la prise de contrôle de cette banque par le groupe BNP Paribas.

BNP Paribas n'a pas reconnu d'actif incorporel attaché aux relations clientèle en ce qui concerne les conventions de comptes et de dépôts souscrites par la clientèle. En effet, Fortis ne dispose d'aucun droit légal ou contractuel lui permettant de contrôler les fonds mis en dépôt. Le niveau de ces fonds dépend du seul comportement des clients de Fortis : un mouvement de retrait important de fonds a été observé dans la période de crise qui a précédé l'acquisition de Fortis par BNP Paribas. De surcroît, les conditions requises par la norme pour la reconnaissance de tels actifs ne sont pas réunies. Dans le modèle économique des banques européennes, l'avantage qui résulte de ces dépôts est imbriqué dans un ensemble de produits et prestations qui concourent à l'équilibre financier de l'offre clientèle – tels que la tenue de compte non tarifée et les crédits immobiliers faiblement tarifés ; il est résulte que cet avantage n'est pas séparable. En outre, aucune transaction isolée n'a été identifiée sur des actifs similaires. En l'absence de référence de prix sur un marché comparable, un tel actif incorporel ne pourrait donc être évalué de manière fiable.



Ces retraitements ont conduit à réduire de 5 041 millions d'euros les capitaux propres, part du groupe, de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales à leur date d'acquisition dégageant ainsi un écart d'acquisition négatif de 770 millions d'euros.

*Le tableau ci-après présente le bilan consolidé de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au 30 avril 2009 établi selon les normes IFRS avant la prise de contrôle de ces deux groupes par le Groupe BNP Paribas, et le bilan consolidé à cette même date tenant compte des retraitements opérés conformément aux règles applicables lors d'une acquisition d'entreprise telles que prescrites par les normes IFRS, et harmonisé aux normes et principes applicables au sein du Groupe BNP Paribas :*

En millions d'euros	30 avril 2009	30 avril 2009
	Après ajustements définitifs liés au regroupement	Avant regroupement
<b>ACTIF</b>		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	107 125	109 366
Actifs disponibles à la vente	69 692	96 526
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 763	39 793
Prêts et créances sur la clientèle	231 786	213 990
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	3 553
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 889	3 657
Ecart d'acquisition	-	1 931
Autres actifs	55 767	51 420
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>519 022</b>	<b>520 236</b>
<b>PASSIF</b>		
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	110 868	111 779
Dettes envers les établissements de crédit	110 550	110 720
Dettes envers la clientèle	203 214	202 616
Dettes représentées par un titre	39 384	39 177
Dettes subordonnées	18 090	18 246
Autres passifs	25 481	19 904
<b>Total Dettes</b>	<b>507 587</b>	<b>502 442</b>
<b>Total Capitaux propres consolidés</b>	<b>11 435</b>	<b>17 794</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>519 022</b>	<b>520 236</b>

Consolidée par intégration globale depuis sa date de prise de contrôle, la contribution des sous-groupes Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales aux résultats du Groupe BNP Paribas s'est élevée au titre du premier semestre 2009 depuis leur date d'acquisition à 945 millions d'euros de résultat net et 682 millions d'euros de résultat net, part du Groupe.

L'impact de cette acquisition a été en 2009 une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 3 470 millions d'euros.



Le tableau ci-après présente la contribution qui aurait été celle de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales au titre du premier semestre 2009 si leur acquisition avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces éléments ne tiennent compte que de façon estimée des effets qu'auraient eus, sur la période courant du 1<sup>er</sup> janvier à la date effective de prise de contrôle, les retraitements d'acquisition qui auraient été opérés sur le bilan de ces deux sous groupes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

En millions d'euros,	1er semestre 2009
Intérêts et produits assimilés	7 269
Intérêts et charges assimilées	(4 710)
Commissions (produits)	1 581
Commissions (charges)	(585)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	510
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(2)
Produits des autres activités	151
Charges des autres activités	(36)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 178</b>
Charges générales d'exploitation	(2 402)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(186)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 590</b>
Coût du risque	(1 001)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>589</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	48
Gains nets sur autres actifs immobilisés	24
Ecart d'acquisition	(4)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>657</b>
Impôt sur les bénéfices	(158)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>499</b>
dont intérêts minoritaires	173
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>326</b>

Ce tableau, publié avec les états financiers consolidés au 30 juin 2009, a été modifié pour tenir compte des retraitements opérés depuis lors sur l'évaluation initiale des actifs, passifs, éléments de hors bilan et passifs éventuels identifiables des sociétés acquises.

Les retraitements réalisés sur le résultat de Fortis Banque SA, BGL SA et de leurs filiales sur la période précédant la date effective de prise de contrôle sont les suivants :

- Mise au format des comptes de résultats des sous-groupes selon le mode de présentation adopté par le groupe BNP Paribas.
- Identification dans les contributions des sous-groupes des éléments significatifs exceptionnels qui n'auraient pas été comptabilisés si l'acquisition avait eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; à ce titre, les résultats générés par le portefeuille des crédits structurés cédé à la société de defaisance Royal Park Investments SA/NV jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat de cession de ce portefeuille, n'ont pas été retenus dans le résultat pro-forma.
- Simulation des effets de retournement des ajustements du bilan d'ouverture des sous-groupes en application de la méthode de l'acquisition préconisée par IFRS 3. Ces ajustements portent essentiellement sur l'évaluation à leur valeur de marché à la date d'acquisition des portefeuilles relatifs aux activités d'intermédiation bancaire. L'exercice d'évaluation du bilan d'ouverture n'ayant pas été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'information pro-forma a été retraitée afin de simuler, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier à la date effective de prise de contrôle, les effets de ces retournements sur la base des ajustements du bilan d'ouverture à la date effective d'acquisition.



Il a également été tenu compte dans l'établissement du résultat pro-forma des effets de ces retraitements sur la charge d'impôt et sur la part du résultat revenant aux intérêts minoritaires.

Par convention, il est réputé que le compte de résultat de Fortis Banque SA, de BGL SA et de leurs filiales reflète les évolutions des conditions de marché de la période précédant la prise de contrôle. A ce titre, les effets de la convergence des méthodes comptables de ces entités vers les méthodes du groupe BNPP Paribas relatifs aux ajustements liés aux activités de marché n'ont pas fait l'objet de retraitement particulier dans la détermination de l'information pro-forma.

Enfin, aucun retraitement n'a été effectué au titre des transactions réciproques. Un tel retraitement n'aurait pas d'impact sur le résultat net ni sur la présentation des soldes intermédiaires de gestion, mais pourrait avoir une incidence sur la présentation individuelle des produits et des charges composant le produit net bancaire.

- Autres regroupements d'entreprises réalisés au premier semestre 2009

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	en millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Ecart d'acquisition <sup>(1)</sup>	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition			
							Actif	Passif		
Groupe Bank Insinger de Beaufort	Investment Solution	Pays-Bas	58%	158	103	5	Prêts aux établissements de crédit	176	Dettes envers la clientèle	352
							Prêts à la clientèle	111		
Credifin Banco SA	Retail Banking	Portugal	50%	148 <sup>(3)</sup>	93 <sup>(2)</sup>	(146) <sup>(3)</sup>	Prêts à la clientèle	597	Dettes envers les établissements de crédit <sup>(2)</sup>	526

(1) En contrevaieur euro à la date de clôture

(2) Dette essentiellement souscrite par BNP Paribas SA

(3) Donnée correspondant à la part complémentaire acquise

- Groupe Bank Insinger de Beaufort

En avril 2009, BNP Paribas Wealth Management International Paris a acquis 58% du Groupe Insinger de Beaufort, composé de sociétés situées aux Pays-Bas, au Royaume Uni et en Suisse, spécialisées dans la gestion de fortune, et qui gèrent 6.4 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers fortunés.

Neuf sociétés du groupe Insinger de Beaufort sont entrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale dès la date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du Groupe BNP Paribas n'est pas significative sur le premier semestre 2009.

A la suite de cette acquisition la société Bank Insinger de Beaufort N.V. a absorbé la société Nachenius Tjeenk & Co N.V., entité déjà détenue par BNP Paribas Wealth Management International Paris et ayant une activité au Pays-Bas similaire à celle de Bank Insinger de Beaufort.

- Credifin Banco SA

Fin mai 2009, Banco Cetelem Portugal a acquis auprès du groupe Laser la totalité des actions de la société Credifin Banco SA, conduisant ainsi à sa prise de contrôle par le Groupe BNP Paribas. Credifin Banco S.A. a été consolidée en intégration globale à compter de cette date. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur le premier semestre 2009.